



*VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES*

# **LE JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA GARENNE-COLOMBES  
NUMÉRO 62 – Septembre 2008**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2008**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 9 juillet 2008.

**I – Administration générale**

***Finances***

- 1.1 - Modifications de la réglementation des taxis dans la région parisienne.
- 1.2 - Remboursement de frais engagés suite à un procès-verbal pour stationnement gênant.

***Direction des ressources humaines***

- 1.3 - Personnel communal - Fixation du prix du vin et de la bière à la cafétéria.
- 1.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.
- 1.5 - Personnel communal - Convention de mise à disposition de personnel à l'Olympic Garennois Natation.

**II - Services à la Population**

***Affaires scolaires***

- 2.1 - Tarif du restaurant scolaire 2008/2009.

**III – Culture, Jeunesse et Sports**

- 3.1 - Conventions de mises à disposition de locaux municipaux à titres gracieux et onéreux, pour les élèves de 6ème du collège Georges Seurat.
- 3.2 - Convention entre l'Inspection Académique du Calvados et la Ville de La Garenne-Colombes concernant la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique à l'école.

**IV - Services Techniques**

***Voirie, espaces verts***

- 4.1 - Demande de subventions relatives au réaménagement de la voirie de l'avenue Foch entre l'avenue Joffre et la rue Dumont d'Urville.
- 4.2 - Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

***Service Environnement, Prévention des Risques***

- 4.3 - Adhésion au groupement de commande cartographie bruit.

***Urbanisme***

- 4.4 - Désignation d'un suppléant au représentant de la commune à l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).
- 4.5 - Délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé à l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) et à la SEM 92.
- 4.6 - Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce « boucherie de la Poste » sis 67 rue Sartoris.
- 4.7 - Désaffectation, déclassement et rétrocession des parcelles communales sises 81 et 81bis rue Bonnin, cadastrées D 163 et D 187.
- 4.8 - Acquisition de deux appartements (lots 27 et 2), 2 caves (lots 86 et 87) et de deux parkings (lots 139 et 140) dépendant de la copropriété du 50 rue du Château, cadastrée section J numéro 51 et 233 appartenant à la SCI IMEFA 53.
- 4.9 - Démolition de la propriété sise 2 rue des Bleuets.

**IV - Divers**

- 5.1 - Décisions.
- 5.2 - Remerciements
- 5.3 - Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 32, sous la présidence Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

On commence la séance.

Vous verrez que, dans les délégations de vote, il y a celle de Robert Citerne.

Robert Citerne a participé aux Jeux Olympiques. Il s'est fièrement battu et je veux, au nom du Conseil Municipal, le féliciter pour son parcours sportif. Depuis 20 ans, il représente la France aux Jeux Olympiques et je formule le vœu que nous puissions, dans quatre ans, dire que, depuis 24 ans, il représente la France aux Jeux Olympiques. Je voulais, au nom du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes, de vous tous, le féliciter. Nous le ferons de vive voix quand nous le verrons, tous ensemble, bien entendu.

Je vous donne communication des délégations de vote : M<sup>me</sup> Labrousse à M. Juvin, M. Houtart à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, M<sup>me</sup> de Bellabre à M<sup>me</sup> Thimel, M<sup>me</sup> Fommarty à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. Citerne à M. Pouilly, M. Ballin à M<sup>me</sup> Vaussoué, M. Barraquand à M. Graux. Et tout le monde est présent.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Nous avons la candidature de M. Dubois. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Monsieur Macé, vous voulez être candidat ?

**M. Macé**

Monsieur le maire, mes chers collègues, bonsoir. Je propose la candidature d'Adélaïde Naturel.

**M. le Maire**

Très bien. Voulez-vous que nous passions à un vote à bulletin secret ? Non. C'est un bon point !

Donc nous allons passer au vote...

**M. Macé**

Mais si vous voulez, on peut. *(Rires.)* Si vous insistez !

**M. le Maire**

Je vous le demande, Monsieur Macé !

Finalement, je m'aperçois qu'on a beau quitter La Garenne-Colombes pendant deux mois et demi, c'est les mêmes ! *(Rires.)*

**M. Macé**

Les Garennois sont toujours les mêmes, Monsieur le maire !

**M. le Maire**

Oui, particulièrement certains, Monsieur Macé !

Nous allons passer au vote. J'ai la candidature de M<sup>lle</sup> Naturel et de M. Dubois.

Qui est pour M<sup>me</sup> Naturel veuillez bien lever la main ? Nous avons 5 voix... 4 voix, pardon !

Qui veut bien voter pour M. Dubois lève la main ? Nous avons 31 voix.

Je vous remercie. Donc, M. Dubois est élu – mes félicitations ! – secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 9 juillet 2008.**

**M. le Maire**

Je vous propose de l'approuver. D'abord, y a-t-il des remarques, des questions, des imprécations, des dénégations ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Par rapport à la rédaction du PV, lors de l'élection du secrétaire de séance, il y avait deux candidats, je trouve étonnant que, dans le document que vous nous avez fait parvenir, le résultat du vote n'apparaît pas.

**M. le Maire**

Qui était candidat, Monsieur Macé, à l'époque ?

**M. Macé**

Pour notre liste, c'était M. Billard.

**M. le Maire**

Très bien. M. Billard avait obtenu combien de voix ?

**M. Macé**

*(Inaudible – bruit de chaise)...* plus la majorité ! *(Rires.)*

**M. le Maire**

On va regarder :

« M. Macé

Je demande un vote à bulletin secret. »

Vous leur avez fait ce coup-là ! Eh bien, dites donc ! Il se passe des trucs quand on est en Afghanistan !

Je lis :

« M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance

Pas pour le secrétaire de séance, Monsieur Macé !

M. Macé

*C'est de droit quand c'est demandé, Madame Labrousse.*

*M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance*

*Dans ce cas, nous allons voter à bulletin secret. »*

Donc deux scrutateurs.

M. Butet : 30 voix.

M. Billard : 4 voix.

*« Monsieur Butet, vous êtes secrétaire de séance. »*

Donc, nous allons ajouter cela au procès-verbal. Très bien.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour adopter le procès-verbal avec cette correction ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

C'est juste une différence entre le procès-verbal et le Journal Officiel : sur les votes dans les points 3.7 et 3.8, dans lesquels dans le procès-verbal, c'est bien mis 5 abstentions et dans le Journal Officiel, il n'est mis que 4.

**M. le Maire**

Donc on rajoute une abstention ? Quelle est la vraie des deux versions ?

**M. Conway**

La vraie, c'est 5 abstentions.

**M. le Maire**

On corrige, Monsieur Lieberherr.

Et vous avez dit qu'il y avait une deuxième erreur.

**M. Conway**

Oui, c'étaient les deux points qui allaient ensemble : 3.7 et 3.8.

**M. le Maire**

Très bien.

Tout le monde est d'accord ? On peut passer au vote cette fois-ci ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Je crois que nous pouvons applaudir M. Citerne.

*(Applaudissements.)*

Robert, avant que tu arrives, je disais que tu avais vaillamment défendu nos couleurs. Au nom du Conseil, je voulais t'en féliciter. Je disais que cela faisait 20 ans que tu portais les couleurs de la France aux Jeux Olympiques et que je formulais le vœu que, dans quatre ans, je puisse dire : « *Cela fait 24 ans.* »

**M. Citerne**

Cela fera 24 ans ! Je continue !

**M. le Maire**

J'en suis persuadé. Et dans deux ans, il y a les Championnats du monde.

**M. Citerne**

Tout à fait. C'est là que cela va être très dur.

**M. le Maire**

Alors ?

**M. Citerne**

Alors... Excusez-moi de vous interrompre...

**M. le Maire**

Micro ! Il faut en profiter, pour une fois qu'on a un vrai champion, excusez-nous !

**M. Citerne**

Bonsoir. Je suis arrivé jeudi soir de Pékin. C'était une belle expérience, il fallait la faire. Je crois que les Chinois nous ont montré ce qu'ils étaient capables de faire au niveau des entraînements, au niveau de leur psychologie. Les Chinois nous ont demandé si on pouvait s'entraîner avec eux, ce qui était très étrange en paralympique. On a accepté.

Nous, on commençait le 14, donc le 12, on a tiré un petit peu avec eux 3 heures, juste deux assauts. C'est là que l'on s'est rendu compte qu'ils avaient complètement changé leur système de jeu.

Ils ont filmé pendant des années ; ils nous ont filmés l'année dernière ; ils ont regardé notre vidéo. Même sur les Paralympiques, même dans le village, ils ont regardé leur vidéo dans leurs chambres pour travailler nos points faibles. Donc ils ont bien travaillé.

Ils sont battables. Moi, j'ai mis deux jours, avec mon DTF, pour pouvoir revenir à ce niveau-là ; le directeur technique fédéral, pardon ! Le problème, c'est qu'il n'y avait pas assez de temps : deux jours, c'est très peu. En plus, on avait 14 jours à attendre nos

compétitions. Le 14, tout était fini pratiquement. Le 17, le village fermait. Il y avait encore le sabre. C'était très dur, psychologiquement, pour nous, de voir tout le monde ranger les bagages et puis, nous, tirer le 17.

Les Chinois sont adorables, on peut le dire. Ils sont serviables ; on a un problème : en 2 secondes, c'est réglé ! Il n'y a pas de problème, il n'y a jamais de problème ; l'efficacité, c'est impressionnant !

Le stade était plein. C'était la première fois que je voyais une salle d'escrime à plus de 1 000 spectateurs. C'était énorme ! Moi, j'ai fait mon *show*, bien sûr, j'ai joué toutes mes cartes. J'ai fait des milliards de photos ! Il y avait une finale Chine-Chine, il n'y avait pas d'ambiance, j'ai foutu l'ambiance, c'est normal ! (*Rires.*)

C'est très sympa.

**M. le Maire**

Ils t'ont expulsé !

**M. Citerne**

Non, même pas, au contraire. Ils ne comprenaient pas. Il y avait toutes les télévisions chinoises qui m'ont interviewé : CTV et une autre télévision, qui sont restées à peu près 15 minutes avec moi en interview. Comparé aux télévisions françaises... ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Je suis au courant !

**M. Citerne**

Le plus triste que je trouve – après, j'arrête ! on va continuer -, c'est à l'aéroport. En 2004, on a eu une fête énorme, il y avait 1 000 personnes qui nous attendaient, il y avait Raffarin, il y avait Lamour, il y avait tous les gens d'Air France. Donc quand on est arrivé à l'avion, on nous a dit : « *Attendez ! Il faut attendre un petit peu parce que vous allez être reçus.* » Il devait y avoir une grosse fête. C'est ce qu'on nous avait dit déjà avant de partir et on arrive, personne ! Mais personne ! On suit un couloir et là, qu'est-ce qu'on trouve ? Quatre caméras ! Effectivement, il y avait France Télévision, il y avait le Web Parisien et il y avait LCI et tout cela.

En fait, moi, j'arrive toujours en premier. Alors, je fais mon *show* et j'attends les athlètes. En fait, il y a un escrimeur, un seul escrimeur des neuf, il a eu une médaille d'or et une médaille d'argent, un sur les neuf, ce qui prouve que le niveau est vraiment très, très haut, et je dis à ces chers journalistes : « *Ah, c'est Laurent François.* »

« *Ah bon ?* » (*Rires.*)

« *Laurent François de Chamalières...* »

**M. le Maire**

Les Chinois, ils ont eu droit à cela ?

**M. Citerne**

Pareil, plus que cela d'ailleurs ! (*Rires.*)

Il me regarde. Et Assia arrive, qui a fait la polémique avec Sarkozy, etc. Tout à coup... Il est venu en fauteuil, aucun respect, ils ont bousculé le fauteuil, ils ont été voir Assia. Et là, on est tous restés là ! Il y avait le dirigeant de la RATP qui avait prêté ses bus pour nous amener à l'Élysée. Devant eux, il disait : « *C'est scandaleux !* » Devant l'interview, il a dit : « *Qu'est-ce que vous faites ? Vous vous rendez compte, c'est quelqu'un qui est en fauteuil ! Assia est là parce qu'elle avait polémique sur Sarkozy. Ça y est, vous voulez l'interviewer !* » Après l'interview, il y a une journaliste qui a été me voir, qui a dit : « *Je suis désolée, c'est vrai, ce qu'on a fait, ce n'est pas très correct. On voudrait rattraper le coup.* » J'ai dit : « *Écoutez, allez voir dans le bus, il y est, mais je ne trouve pas cela très correct. En plus, il n'y avait que quatre caméras, il n'y avait personne autour !* » Cela nous a un peu foutu les boules !

Donc il y en a beaucoup qui n'ont pas été voir M. Sarkozy, dont moi parce que, moi, j'étais fatigué, et à 17 heures, j'avais envie de faire autre chose.

Voilà. On était un peu déçus de cela, mais ce qu'il ne faut pas être déçu, c'est ce que... Enfin, ce qu'a fait Sarkozy, il l'a fait, peu importe, mais ce qui est important, c'est le « après », c'est maintenant, c'est 2010 et 2012 : il va falloir qu'il nous donne les moyens de s'entraîner. C'est vraiment du très haut niveau. Les Russes et les Biélorusses sont devant nous, les Brésiliens sont devant nous. Cela prouve que le handisport monte et que c'est une valeur montante, et que la France n'arrive pas à comprendre cela pour l'instant. On va essayer de le faire comprendre à M. Laporte et à M<sup>me</sup> Bachelot.

En fait, M<sup>me</sup> Bachelot a sorti quelque chose qui nous a un peu agacés : « *On les a mis au même niveau que les valides, ils ont une prime de 50 000 euros.* » Mais les 50 000 euros, il faut avoir la médaille d'or pour les 50 000 euros ! Pour avoir une médaille d'or, il faut quand même quatre ans ! On ne peut pas non plus faire deux-trois trucs et puis, c'est bon, on a une prime de 50 000 euros ! Ce serait trop beau ! Autrement, je continue jusqu'en 2027 ! (*Rires.*)

Sur cela, le Gouvernement a été bien. On a vu M. Laporte deux-trois fois au village, il est resté un petit peu avec nous. Il est moins communicatif que Jean-François Lamour.

**M. le Maire**

Il n'est pas escrimeur.

**M. Citerne**

Oui ! (*Rires.*)

Ils ont fait ce qu'il fallait faire. Maintenant, ce qu'il faut faire, c'est rebondir sur cela et justement dire : « *Voilà, on est douzième sur les médailles. On a eu 52 médailles au global, les valides en ont eu 40. Ils ont eu 7 médailles d'or, on en a eu 12. Donc, le niveau est*

*le même maintenant entre valides et handisport. Maintenant, il faut nous donner les moyens pour qu'on revienne la huitième ou septième nation au niveau des médailles.* » Et cela, il n'y a pas de magie, il faut donner les moyens.

Messieurs, Mesdames, je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. le Maire**

Bravo !

*(Applaudissements.)*

En tout cas, avec Clavel, vous avez été les vedettes garennoises, puisque le boulevard de la République a eu vos photographies durant un mois sur tous les arbres. *(Rires.)*

En tout cas, bravo ! Très impressionné.

Nous allons passer au premier point. On va revenir un petit peu plus terre à terre, je suis vraiment désolé.

Avant de voir l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je vous informe que je retire de l'ordre du jour un point capital, qui est le point 1.3 relatif à la fixation du prix du vin et de la bière à la cafétéria.

Je n'ai pas fait voter le PV ? Si.

## **I – Administration générale**

### **Finances**

#### **1.1 - Modifications de la réglementation des taxis dans la région parisienne.**

**M. le Maire**

De quoi s'agit-il ? Mes chers collègues, vous savez probablement que les taxis sont sous une responsabilité communale partout en France, sauf évidemment en région parisienne où c'est toujours un peu différent. Le régime en région parisienne, c'est que le Préfet de police se substitue au Maire.

Et le Préfet de police nous demande d'approuver une modification de la réglementation des taxis de la région parisienne.

J'ajoute pour votre information que nous pourrions ne pas passer ce document en Conseil Municipal ; la loi le permet. Auquel cas, il serait considéré comme adopté *de facto*. En réalité, cela signifie que les conseils municipaux et les maires n'ont pas beaucoup de pouvoir sur l'affaire.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit... C'est un document forcément un peu ardu, mais premièrement, c'est la mise en œuvre d'un protocole d'accord, suite à une grève des taxis en mai dernier, qui permet de modifier leur amplitude maximale de travail. À ma connaissance, les taxis hors région parisienne n'ont pas de limite de durée de travail quotidienne, c'est-à-dire qu'ils peuvent travailler 10, 11, 12 heures. Les taxis parisiens, eux, ont des durées maximales d'exploitation de 11 heures pour les artisans et de 10 heures pour les non-artisans.

La modification proposée serait de fixer la durée maximale d'utilisation à 11 heures pour une sortie journalière. C'est un début de commencement de réponse à la question de la problématique de la pénurie des taxis, puisqu'on augmente leur durée autorisée de travail.

Deuxièmement, il s'agit de moderniser la réglementation en améliorant les modalités de contrôle des doublages. Vous savez, le doublage, c'est la possibilité qu'une voiture soit conduite par deux personnes, évidemment pas en même temps. Pour que cette autorisation de doublage soit valide, il fallait qu'il y ait une conduite de 251 jours, que le doublage soit utilisé pendant 251 jours. Au bout des 251 jours, si le doublage n'était pas tout utilisé, l'autorisation tombait. Comme c'est une règle difficile à mettre en œuvre, les taxis ont négocié avec leur autorité de tutelle de ramener ces conditions à 210 jours d'exploitation.

Ce sont ces deux modifications particulières, qui dépassent, bien entendu, le strict cadre de La Garenne-Colombes.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ?

Oui, Mademoiselle ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Bonsoir, Monsieur le maire, mes chers collègues.

Nous voterons contre cette modification de la réglementation des taxis en région parisienne. La dernière Commission professionnelle du 10 juillet 2008 a, en effet, officialisé certaines mesures du protocole que nous désapprouvons pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, nous nous opposons, ainsi que la CGT des Taxis, à l'augmentation du temps de travail à 11 heures pour des chauffeurs locataires soumis à un contrat de location, qui décharge les grandes entreprises de taxi de toute obligation salariale : ils n'ont aucun congé payé et travaillent sept jours sur sept.

D'autre part, augmenter le nombre de taxis à 500 ne résoudra pas le problème de la disponibilité. Bien au contraire, nous savons très bien que le principal frein à cette activité se situe dans la difficulté de circulation et des infrastructures : suppression de couloirs, déplacements de stations de taxis qui encourent une perte de clientèle. Il aurait fallu mettre tout en œuvre pour lancer un véritable plan de circulation en Île-de-France.

Nous critiquons aussi la délivrance des 500 nouvelles licences aux entreprises de taxi, qui est une injustice pour tous les chauffeurs qui sont en attente depuis 18 ans de leur propre licence, pour les artisans.

Deuxièmement, nous ne sommes pas favorables à la création des 400 doublages supplémentaires. L'accroissement du nombre d'autorisations de doublage va accentuer la dégradation du service. En effet, les véhicules étant utilisés majoritairement par les chauffeurs locataires, ils peuvent être exploités pendant 11 heures par jour, ce qui équivaut à une sortie de véhicule de 22 heures sur 24 heures de journée, ce qui n'est pas compatible avec un entretien correct d'un véhicule mais plutôt l'accélération de sa dégradation.

Enfin, nous sommes absolument contre la suppression de cette dérogation pour les conducteurs ayant exercé un mandat électif ou syndical, qui est une atteinte à la liberté des chauffeurs de défendre leurs droits. En effet, un taxi faisant partie d'un syndicat a peu de chances de retrouver un emploi dans les deux principales entreprises privées de taxi. Par exemple, un représentant syndical de la CGT a, en effet, obtenu une licence en 1983, dans la mesure où il n'avait pas trouvé d'emploi auparavant, en raison de son activité syndicale.

Je considère cette dérogation non pas comme un avantage mais comme une protection sociale.

Merci, Monsieur le maire.

**M. le Maire**

Merci, Mademoiselle. Effectivement, vous avez raison, une autre disposition de la modification réglementaire abrogeait l'idée que le fait d'avoir exercé un mandat syndical pendant une durée de 10 ans donnait un certain nombre de droits, et cette disposition tombe, suite à cette nouvelle réglementation.

Je n'ai pas de commentaire à faire particulièrement.

Est-ce que quelqu'un, par rapport à ce sujet ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur le maire ?

**M. le Maire**

Oui ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Simplement pour dire à M<sup>lle</sup> Naturel que le représentant CFDT s'est réjoui quand même de l'accroissement du nombre d'autorisations de stationnement. Simplement peut-être pour la rassurer un peu !

**M. le Maire**

Oui, mais M<sup>lle</sup> Naturel a fait référence à la CGT.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui. Vous parliez au nom de votre groupe ou à titre personnel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

À titre indicatif.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

À titre personnel, vous parliez, ou au nom de votre groupe ? Vos observations, c'est au nom de votre groupe ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Quel groupe ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Sur votre liste.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

D'accord. Donc ma remarque tient, sur le représentant CFDT qui s'est réjoui de cette mesure.

**M. le Maire**

Merci, Mesdames.

Nous passons au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Merci.

Ce point est adopté.

**30 voix pour :**

*M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.*

**4 voix contre :**

*M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.*

**1 abstention :**

*M. CONWAY.*

## **1.2 - Remboursement de frais engagés suite à un procès-verbal pour stationnement gênant.**

**M. le Maire**

M. Houtart vous prie de l'excuser : pour des raisons professionnelles, il a dû quitter la France d'une manière imprévue. Il devait rapporter ce point. Il s'agit d'un remboursement d'un procès-verbal pour stationnement gênant. Il s'agit de procéder au remboursement de frais engagés par M. et M<sup>me</sup> Fouques, à hauteur de la somme colossale de 40 euros ! (*inaudible*)... une demande de passer devant le Conseil Municipal pour 40 euros !

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques ?

On passe au vote. Qui est contre ? 4.

**M. Conway**

Excusez-moi ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais juste profiter de ce cas pour vous demander...

D'abord, je trouve très bien qu'on agisse en toute transparence, c'est parfait.

Je voudrais juste vous demander : là, il s'agit de la police nationale ; qu'en est-il quand il s'agit de la police municipale ?

**M. le Maire**

L'affaire est exactement la même. Les procès-verbaux qui sont passés par la police, qu'elle soit municipale ou nationale, de toute façon, échouent, au sens cinétique du terme, au commissariat de police nationale. Donc, de toute façon, il y a un traitement unique. Il n'y a pas de traitement municipal.

Voilà. Vous êtes d'accord pour ces 40 euros ? Merci infiniment. Qui est contre ? J'avais noté 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

#### **Direction des ressources humaines**

##### **1.3 - Personnel communal - Fixation du prix du vin et de la bière à la cafétéria.**

**M. le Maire**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, tout simplement parce que la fixation du prix du vin et de la bière à la cafétéria n'est pas un point qui... Vous m'avez donné délégation pour le traiter et ce n'est pas au Conseil de le traiter, mais vous en avez connaissance. C'est un point d'une importance capitale !

##### **1.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.**

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Mes chers collègues, suite au recrutement de deux agents, nous créons un poste dans la filière de la police municipale, chef de police municipale, puisque le précédent doit partir en retraite.

Création également d'un poste dans la filière technique de technicien supérieur principal. Il s'agit d'un technicien au service bâtiments.

Mutation de deux agents. Suite à cette mutation, nous supprimons le poste d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au service des archives et nous créons un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au service des archives, qui va donc prendre la place de la personne qui nous a quittés, pour une simple mutation.

Également, nous supprimons le poste dans la filière administrative de rédacteur chef. Il s'agit du poste de responsable des affaires scolaires. Et nous créons un poste dans la filière administrative d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Je souhaite juste souligner par là qu'il s'agit d'un exemple de mobilité interne, qui est intéressant et que nous encourageons fortement.

Également, suppression de deux postes dans la filière médicosociale d'auxiliaires de puériculture. Le grade d'auxiliaire de puériculture depuis les reclassements n'existe plus, donc c'est à la suite de ces reclassements.

Également, suite au changement de service d'un agent, nous supprimons un poste dans la filière administrative d'attaché au service état-civil et créons un poste de rédacteur, donc de responsable d'état-civil.

Également, suite à l'ouverture de la crèche Bonal, nous créons un poste dans la filière médicosociale d'infirmière territoriale. C'est également quelqu'un qui vient de la crèche Verdun, donc c'est également un exemple de mobilité interne. Nous créons également un poste dans la filière sociale d'une auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe, qui fait également fonction de 2GE (?).

Enfin, suite à la restructuration du service des intervenants en musique qui est vue avec l'Éducation nationale, c'est quelque chose qui est complètement en partenariat avec eux, donc ce sont des interventions dans les écoles en musique, nous supprimons six



postes : un directeur d'enseignement artistique et des assistants en enseignement artistique. Et nous créons six postes à temps non complet dans la filière culturelle d'assistants d'enseignement artistique.

**M. le Maire**

Merci, Madame Roussillon.

Des remarques particulières ?

Vous avez compris : de temps en temps, on supprime des postes et on en crée un autre. Il s'agit, en fait, de ne pas avoir de postes vacants en quantité comme beaucoup de collectivités font. Nous essayons d'avoir une vision la plus claire possible des mouvements de postes pour que le Conseil Municipal en soit informé.

Juste une précision : M<sup>me</sup> Roussillon nous a annoncé la création d'un poste dans la filière de police municipale de chef de police municipale. Effectivement, le précédent titulaire du poste part à la retraite mais, comme il ne part pas tout de suite à la retraite, pour des raisons de tuilage, comme on dit, le nouveau arrive alors que l'ancien n'est pas encore parti. Du coup, il faut créer un poste de chef de police et, évidemment, quand l'ancien sera parti effectivement à la retraite, son poste sera supprimé. On n'a pas deux chefs de police municipale, on n'en a qu'un.

Des remarques particulières ?

Oui, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais vous remercier tout d'abord, Madame Roussillon, pour votre présentation exhaustive de ce point et de nous avoir précisé dans quels services les créations et les suppressions de poste avaient lieu.

J'ai quelques questions complémentaires.

Vous nous indiquez qu'au niveau du responsable des affaires scolaires, c'est une mobilité interne d'un agent d'un service de la Ville...

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Absolument.

**M. Macé**

... qui a donc postulé.

En ce qui concerne le responsable du service état-civil, le responsable actuel est parti définitivement de la Ville...

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Pas du tout.

**M. Macé**

... ou est-il nommé sur un autre poste ?

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Absolument.

**M. Macé**

Si c'est le cas, sur quel poste ?

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Poste de contrôleur de gestion que nous avons voté au précédent Conseil Municipal, sur un poste d'attaché.

**M. Macé**

Ce poste sera rattaché directement au Directeur Général des services ?

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Oui.

**M. Macé**

D'accord. En ce qui concerne maintenant d'autres postes qui ont été ouverts et publiés sur le site de la Ville, pourriez-vous nous indiquer s'il faut créer des postes ? Et si oui, lesquels ? Je pense en particulier aux différents postes prévus au sein de la Direction de la communication.

**M. le Maire**

Je crois que tous les postes ont été créés.

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Oui.

**M. Macé**

D'accord. Je vous remercie.

**M. le Maire**

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35. Merci.

**35 voix pour : unanimité**

**1.5 - Personnel communal - Convention de mise à disposition de personnel à l'Olympic Garennois Natation.**

**M. Dransart**

Bonsoir à tous. Comme chaque année, nous revoyons ce point. En fait, il s'agit de renouveler la convention qui existe entre la Ville et l'association Olympic Garennois Natation pour la mise à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, qui sont au nombre de huit. Ces huit personnes encadrent toutes les activités nautiques, en dehors de l'initiation scolaire. Chaque année, nous remettons cette convention, qui fait l'objet d'ailleurs, au passage, d'un remboursement des salaires et des charges correspondant au nombre d'heures effectives.

Là, il s'agit, comme les années précédentes, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention annuelle.

**M. le Maire**

Merci.

Des remarques particulières ?

Comme chaque année, on a nos maîtres-nageurs sauveteurs qui sont payés par la Ville et qui travaillent sur quelques heures de travail pour Olympic Garennois Natation. Ils donnent des cours, donc il y a un remboursement par l'Olympic à la Ville de La Garenne-Colombes.

Pas de remarques ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**35 voix pour : unanimité**

**II - Services à la Population**

*Affaires scolaires*

**2.1 - Tarif du restaurant scolaire 2008/2009.**

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Le décret du 29 juin 2006 stipule que c'est aux collectivités territoriales de fixer le prix de la restauration scolaire. Il sera donc appliqué cette année une majoration correspondant au taux de l'inflation annuelle, à savoir 3,6 %. Le tarif de la restauration passera donc de 3,26 euros à 3,38 euros à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Je vous demande donc de donner votre accord. Merci.

**M. le Maire**

Merci, Madame Raimbault.

Des questions ?

Je vous en prie, Madame Bavcevic ?

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Cela ne va pas vous étonner que nous parlions du quotient familial sur ce point. Vous connaissez notre position depuis longtemps et maintenant, elle est rejointe par d'autres, y compris dans la presse. Vous savez aussi que Courbevoie applique maintenant, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le quotient familial pour la cantine scolaire, donc *a priori* nous voterons contre sur ce point.

Et nous aimerions connaître le coût facturé par repas par votre fournisseur, le coût aussi du personnel communal par repas et, de ce fait, la subvention de la Mairie par repas.

**M. le Maire**

Je vous les passerai. Je ne les connais pas comme cela. J'ai le prix direct, mais le prix direct ne veut rien dire parce que, derrière, il y a toute... je n'ose pas dire la « sauce ». Le prix d'un repas par RGC en élémentaire est 2,42 euros. Le coût de revient pour la Ville... Si, je l'ai là, excusez-moi ! Le coût de revient pour la Ville, c'est 4,84. Le vrai prix, c'est 4,84.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Au total donc ?

**M. le Maire**

Oui.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Donc, là, la hausse que vous répercutez, c'est la hausse du fournisseur ou c'est une hausse estimée ?

**M. le Maire**

Non, c'est le taux de l'inflation.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

D'accord. Donc, nous réitérons la demande de mettre en œuvre le quotient familial pour la cantine à La Garenne-Colombes et pas simplement répercuter la hausse.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

Sur le quotient familial, je suis ouvert à tout débat. Je voudrais que les choses soient claires. Un quotient familial, cela impliquera forcément qu'il y aurait, par définition, une échelle de tarifs. C'est la définition du quotient familial.

Si je peux prendre comme exemple un autre tarif garennois qui n'est pas soumis au quotient familial qui est celui des haltes-garderies – le calcul aussi a été fait –, les haltes-garderies, je crois que c'est 1,2 euro la demi-journée à La Garenne-Colombes. 1,2 euro pour garder les enfants durant toute la demi-journée ! Mais il n'y a pas de quotient familial, c'est-à-dire que tout le monde paye 1,2 euro.

Dans les villes qui appliquent le quotient familial, par exemple à Nanterre, le prix varie de 1,2 euro à 6,06 euros. Donc on arrive, parce que les tarifs sont très bas à La Garenne-Colombes, certes, il n'y a pas de quotient familial, mais le tarif de La Garenne-Colombes est le tarif le plus bas des quotients familiaux. Vous voyez comment c'est organisé. À Clamart, 1,18 euro par demi-journée jusqu'à 14 euros la demi-journée !

Je voudrais aussi que nous ayons tous en tête que les tarifs que nous pratiquons – parce que je sais que le débat existe aussi pour les centres de loisirs – sont à interpréter en fonction du prix très faible qui est demandé à La Garenne-Colombes. Sinon, le débat n'est pas loyal.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Je ne connais pas les tarifs en vigueur sur la halte-garderie. Cependant, le taux moyen... C'est vrai que les prix appliqués pour la cantine sont parmi les taux nationaux, en moyenne, mais, en moyenne aussi dans les communes, il y a le quotient familial, qui module quand même les prix pour les familles, notamment les familles les moins aisées. Donc ce serait quand même un point important.

Sur les centres de loisirs, on peut aussi étudier la question.

Sur la halte-garderie,...

**M. le Maire**

Je me suis trompé, c'est centre de loisirs. Pour les centres de loisirs, nous avons un tarif égal au tarif le plus bas du quotient familial des Villes voisines.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Ce n'est probablement pas le cas de la cantine et, là, il s'agit de la cantine.

**M. le Maire**

On peut espérer que non.

Des remarques particulières, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je vous félicite, Monsieur le maire, de cette ouverture pour ne plus rester sur une position de principe et accepter d'envisager l'éventualité de l'instauration du quotient familial.

Je crois que notre souhait est vraiment qu'il y ait ce groupe de travail qui réunisse les trois forces en présence au sein du Conseil, les associations concernées, la fédération des parents d'élèves. L'application d'un quotient familial, c'est quelque chose qui se module, qui se simule.

Et, actuellement, pour parler de la cantine, même en étant aidé par le CCAS, le prix de revient du repas est à 1,80 et dans des communes voisines, cela va jusqu'à 50 centimes. Donc, on a quelque chose à étudier pour cela.

Pour revenir au tarif du restaurant scolaire, effectivement, l'argumentaire, on comprend que vous répercutiez – quand je dis comprendre, c'est au sens entendre – la hausse de l'inflation sur le prix du repas et sans donner en parallèle quelle hausse effective la Ville a subie.

Effectivement, on peut en déduire que notre Ville, pour le moment, reste donc la seule du département à non seulement ne pas appliquer le quotient familial dans le calcul du tarif de restauration scolaire mais également à appliquer une hausse de l'inflation, après avoir appliqué déjà une hausse des impôts locaux de plus de 5 %.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore lu ou entendu, la municipalité de Courbevoie vient en effet d'adopter le quotient familial pour la restauration scolaire et les centres aérés. La Garenne-Colombes est donc désormais la seule Ville du département à ne pas appliquer ce dispositif, avec des conséquences que nous dénoncions pendant la campagne municipale :

- des familles modestes contraintes de compter sur l'aide financière de certaines associations pour payer la cantine ; je pense notamment au Secours Catholique ;
- des écoliers qui ne fréquentent pas l'étude, alors qu'ils auraient besoin d'un encadrement pour faire leurs devoirs dans de bonnes conditions ;
- des enfants qui ne peuvent bénéficier des activités sportives et culturelles du centre de loisirs.

Nous vous demandons, Monsieur le maire, de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet, groupe qui pourrait être, comme je le disais, composé d'élus, avec les différentes sensibilités politiques, les travailleurs sociaux, les agents qui sont capables d'amener les données pour effectuer des simulations et les directeurs d'école.

Je vous remercie de votre attention à la constitution rapide de ce groupe. Merci.

**M. le Maire**

Merci. La question sera étudiée en Commission de l'enseignement.

Monsieur Conway, je me répète, vous faites référence aux centres de loisirs et je veux que tout le monde ait en tête... et vous avez cité Courbevoie. Alors, je donne les tarifs de Courbevoie pour les centres de loisirs : à Courbevoie, c'est 1,53 à 13,65 euros la journée.

1,53 à 13,65 ! Parce qu'il y a le quotient familial.

À La Garenne-Colombes, c'est 3,6 euros pour toute la journée.

Donc, on est, à La Garenne-Colombes, dans une fourchette très, très, très, très basse. Vous voyez ce que je veux dire ? Je pense que vous ne voulez pas qu'on colle aux tarifs de Courbevoie où certains paieraient jusqu'à 13 euros la journée ! Alors que vous ne savez probablement pas, puisque vous venez d'y faire faussement référence, qu'aux centres de loisirs à La Garenne-Colombes, quand vous êtes inscrits, vous ne payez pas en plus pour les activités ouvertes, c'est-à-dire que vous venez le matin et vous n'avez pas à payer d'une manière supplémentaire pour aller à la patinoire ou au cinéma, comme cela se fait dans d'autres Villes. Nous, tout est compris, sans préinscription. C'est un peu la Rolls, les centres de loisirs à La Garenne-Colombes ! C'est la Rolls !

Je vous en prie ?

**M. Conway**

Monsieur le maire, mettons-nous d'accord sur le fait que, quand on répond cantine et centres de loisirs, vous ne répondez pas que centres de loisirs ?

**M. le Maire**

C'est vous-même qui avez évoqué les centres de loisirs de Courbevoie.

**M. Conway**

Tout à fait. Et qu'en est-il de la cantine, Monsieur le maire ?

**M. le Maire**

Je vous réponds sur les centres de loisirs.

**M. Conway**

Est-ce que vous pouvez me répondre sur la cantine ?

**M. le Maire**

Oui, je vous ai répondu ! Je vous ai expliqué qu'on allait en parler en Commission de l'enseignement.

**M. Conway**

D'accord, mais quels sont les tarifs à Courbevoie de la cantine ?

**M. le Maire**

Je ne les connais pas, quels sont-ils ?

**M. Conway**

Cela va de 50 centimes à 4 euros.

**M. le Maire**

À 4 euros ? Et dans quelles proportions ? Combien payent 4 euros ?

**M. Conway**

On étudiera cela.

**M. le Maire**

Sur les centres de loisirs, je voulais que les choses soient dites. Les propositions que vous faites conduisent à une augmentation probablement significative de la participation des Garennois. C'est un fait. Et nous ne le souhaitons pas.

Nous passons au vote.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je ne peux pas vous laisser dire cela, sur le fait que l'application d'un quotient familial entraîne automatiquement l'augmentation des tarifs pour les Garennois.

**M. le Maire**

Si.

**M. Conway**

Pour la simple raison que, de la même manière que vous avez inscrit dans le budget du CCAS une aide aux familles pour la cantine, vous appliquez quelque part un quotient familial au niveau de la cantine mais sur une démarche volontaire des familles. Ce budget est reporté dans le budget municipal ou augmenté dans le budget municipal et cet argent peut être utilisé là plutôt qu'ailleurs. Vous comprenez ?

Un quotient familial, cela ne se traduit pas obligatoirement par une hausse. La preuve, Courbevoie applique un quotient familial sur les cantines, qui fait que le prix du repas est à 4 euros. Aujourd'hui, il est à 3,36... 3,38. Vous voyez qu'on est loin de cette hausse apocalyptique dont vous parlez.

**M. le Maire**

Vous dites cela. Franchement, pour passer de 3,38 à 4 euros, vous me parleriez d'une hausse apocalyptique ! (*Rires.*)

Ne caricaturez pas ce que je pourrais vous rétorquer !

Nous passons au vote.

Monsieur Macé, je crois que chacun s'est exprimé sur le sujet ! Vous vous êtes exprimé !

Allez-y !

**M. Macé**

Deux choses. Quand vous nous prenez comme exemple uniquement les centres de loisirs, et vous citez d'autres communes, je crois qu'il faut – et ici il y a la constitution du groupe de travail qui sera une bonne chose pour enfin permettre d'avancer sur ce point –, il faut mettre à plat l'ensemble des tarifications des services municipaux offerts.

Par exemple, prenons un exemple que font d'autres Villes, que nous ne faisons pas à La Garenne-Colombes : mise en place du quotient familial pour le conservatoire de musique. Donc il faut comparer l'ensemble des données, si vous voulez, à ce moment-là, faire une analyse exhaustive commune par commune et ne pas prendre uniquement ce qui vous arrange dans certaines communes pour dire : « Là, par rapport à La Garenne-Colombes, elles sont moins bien. » Il faut prendre l'ensemble des tarifs qui concernent les participations des habitants aux activités de leurs enfants, et là on peut en parler tout à fait valablement et d'une manière très complète.

Sur l'autre point, quand vous dites : « Cela va aboutir à une augmentation pour certains Garennois », oui, cela peut aboutir à une augmentation pour certains Garennois. Le quotient familial, il est mis en place, entre autres, pour une répartition plus juste en fonction des revenus de chacun et cela peut effectivement, pour certains, aboutir à une augmentation. Il faut juste la déterminer pour savoir jusqu'où on va.

Et cela ne me semble pas, j'allais dire, totalement scandaleux d'aboutir à ce type d'augmentation par rapport à la mise en place d'un quotient familial qui existe sur la restauration sur 35 Villes sur 36 et sur les collèges. Et je rappellerai qu'en tant que conseiller général, vous votez cette application pour les collèges du département.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, il y a un petit jeu, là ! Je vous explique qu'on va l'étudier et vous me dites : « Oui, c'est quand même incroyable, il faudrait l'étudier ! » Je vous dis qu'on va l'étudier et chaque fois que je le redis, vous dites : « Il faudrait l'étudier ! » OK, je vous ai dit qu'on allait l'étudier ! Cessez de dire, en roulant les mécaniques, qu'il faut l'étudier ! Je vous ai dit qu'on allait le faire.

Simplement, si j'ai fait référence aux centres de loisirs, qui est un exemple qui valorise beaucoup, comme vous venez de le faire remarquer, la Ville de La Garenne-Colombes, parce que nous sommes très bien placés en matière de centres de loisirs, c'est parce que j'ai répondu à M. Conway qui, très honnêtement, faisait aussi référence aux centres de loisirs, dans un souci de transparence. Donc ne venez pas non plus me reprocher d'abord de répondre à un collègue et ensuite de donner un exemple qui fait que La Garenne-Colombes est plutôt bien placée.

Je sais que cela vous ennuie peut-être que la journée aux centres de loisirs soit jusqu'à 7 fois moins chère à La Garenne-Colombes qu'à Clamart. (*Rires.*)

Ce n'est pas grave, je n'y peux rien ! Enfin, si, j'y peux un peu quelque chose ! 14 euros à Clamart et presque 3 euros... Non, ce n'est pas 7 fois, mais 4,5 fois. Oui, c'est mieux, c'est quand même beaucoup ! Vous allez voir, Monsieur Macé, je vais vous proposer d'augmenter de 4,5 fois les tarifs et je vais vous entendre !

On passe au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

**1 abstention :** M. CONWAY.

**M. Conway**

Une explication de vote. Je m'abstiens, compte tenu de la réunion rapide de cette commission pour créer le groupe de travail.

**M. le Maire**

D'accord.

### III – Culture, Jeunesse et Sports

#### 3.1 - Conventions de mises à disposition de locaux municipaux à titres gracieux et onéreux, pour les élèves de 6ème du collège Georges Seurat.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Le collège Georges Seurat de Courbevoie accueille, comme vous le savez, depuis 2005-2006 des élèves du secteur René Guest, et ce, jusqu'à l'ouverture du nouveau collège à la rentrée 2009-2010. M<sup>me</sup> Thiollet, Principal du collège Seurat, qui rencontre des difficultés pour l'organisation de ses plannings des activités physiques et sportives, notamment pour les 6<sup>èmes</sup>, nous a sollicités afin

d'obtenir un créneau piscine pour deux classes de 6<sup>ème</sup> une fois par semaine, deux créneaux d'une heure pour l'activité d'EPS sur les complexes sportifs Claude Chedal Anglay et Marcel Payen. Après étude de nos plannings, et sans pour autant pénaliser les Garennois, une convention de mise à disposition de la piscine à titre gracieux a pu être établie, ainsi qu'une convention à disposition des deux complexes sportifs à titre onéreux doit être établie, fixant la contribution du collège Georges Seurat à 20 euros de l'heure pour l'année 2008.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer ces deux conventions.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

Des remarques particulières ? Pour 52 Garennois, c'est cela ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

50.

**M. le Maire**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais juste une question de compréhension. Pourquoi y a-t-il dans un cas un contrat à titre gratuit et un autre à titre onéreux ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Pour la piscine, c'est une obligation. Toutes les 6<sup>èmes</sup> doivent avoir cette activité et c'est juste un créneau d'une heure qu'on nous sollicite, d'autant plus qu'on a des élèves de La Garenne-Colombes qui sont à Courbevoie. On procède de la même façon pour le collège des Vallées.

La convention pour le complexe sportif est aussi à titre onéreux pour le collège des Vallées. C'est une convention sur cinq ans qui est établie avec le Conseil Général.

**M. le Maire**

Monsieur Dransart ?

**M. Dransart**

Je peux apporter une petite précision : c'est que la piscine est financée par le Conseil Général.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dransart.

D'autres remarques ?

**M. Conway**

Je ne comprends pas, dans la mesure où le collège, si je comprends bien, nous rend service en accueillant des Garennois...

**M. le Maire**

Il ne rend pas service, c'est sa mission.

**M. Conway**

Oui, mais je ne comprends pas.

**M. le Maire**

En fait, il y a une mécompréhension du sujet de la carte scolaire. Les collèges ne sont pas des collèges garennois ou courbevoisins, ce sont des collèges départementaux. C'est un point important.

Il se trouve que nous, élus municipaux, nous avons cette tentative toujours très gauloise de dire « mon collège », mais le collège qui est à La Garenne-Colombes doit pouvoir servir aux enfants de Nanterre, de Bois-Colombes, de La Garenne-Colombes, et de Clichy même. Il ne nous rend pas service, c'est le collège de La Garenne-Colombes et pareillement pour Seurat. Puisqu'il y a des enfants de La Garenne-Colombes, c'est aussi le collège de La Garenne-Colombes.

C'est pour des raisons historiques, il y a une participation financière prévue par le Conseil Général pour les Vallées, comme l'a dit M<sup>me</sup> Raimbault, à l'utilisation de la piscine, donc parallélisme des formes : Seurat paye comme les Vallées payent.

Il se trouve qu'il utilise aussi nos équipements sportifs, et cela, parallélisme des formes, on ne fait pas payer les équipements sportifs qui jouxtent les Vallées. Donc, c'est dans un souci d'équité entre les collèges.

Quelle est la date de première pierre de (*inaudible*) ?

**M<sup>me</sup> Raimbault (?)**

Le 26 novembre.

**M. le Maire**

Je vous demande de noter le 26 novembre, sinon je vais oublier, mais vous serez invités. Le 26 novembre, nous avons une cérémonie de première pierre - qui est une fausse première pierre, bien entendu ! - du club Erenas (?)\*, avec la présence de Jean d'Ormesson. Donc, le 26 novembre à 15 heures. Cela vous sera confirmé, bien entendu. Marquez-le d'ores et déjà dans vos petits papiers.

Nous pouvons passer au vote pour Georges Seurat ? Personne n'est contre ? Tout le monde est pour ? Merci.

**M. Conway**

À propos du nom de ce collège, cela a été voté en Conseil Général ?

**M. le Maire**

Cela va l'être ?

**M. Conway**

Pourquoi vous utilisez le nom, alors qu'il n'est pas voté ?

**M. le Maire**

Cela va l'être.

**M. Conway**

Oui, mais pourquoi vous l'utilisez actuellement ?

**M. le Maire**

Parce que nous en avons délibéré ici !

Monsieur Conway, c'est une très mauvaise intervention. Vous êtes meilleur ailleurs !

**35 voix pour : unanimité**

### **3.2 - Convention entre l'Inspection Académique du Calvados et la Ville de La Garenne-Colombes concernant la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique à l'école.**

**M<sup>me</sup> Raimbault**

La Ville de La Garenne-Colombes propose, dans le cadre des séjours de classes d'environnement à Houlgate, la possibilité d'une sensibilisation à l'équitation. Depuis 1997, l'activité équitation est encadrée par un intervenant titulaire d'un brevet d'État « Activités équestres » et qui doit être obligatoirement agréé par l'Inspection Académique du Calvados. Afin de simplifier les demandes d'agrément effectuées chaque année, l'Inspection Académique du Calvados propose de mettre en place une convention d'agrément avec notre commune, renouvelable chaque année, pour une durée de trois ans.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention. Merci.

**M. le Maire**

Merci infiniment, Madame.

Y a-t-il des remarques particulières ? C'est une convention. Vous savez que Houlgate n'est pas dans les Hauts-de-Seine mais dans le Calvados, donc nous signons avec l'Éducation nationale du Calvados, qui a fait un rapport très élogieux sur le projet pédagogique. Pas de remarques particulières ? Pas de remarques. Merci.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**35 voix pour : unanimité**

## **IV - Services Techniques**

*Voirie, espaces verts*

### **4.1 - Demande de subventions relatives au réaménagement de la voirie de l'avenue Foch entre l'avenue Joffre et la rue Dumont d'Urville.**

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du SIPPEREC et du Conseil Général.

J'en ai terminé, Monsieur le maire, pour les travaux de l'avenue Foch qui vont débiter à la fin de l'année. Je crois que vous êtes tous au courant parce qu'on en a parlé au Conseil Municipal et aux différentes Commissions.

**M. le Maire**

Il s'agit, sur l'avenue Foch, du tronçon le plus abîmé, pour commencer, entre Dumont d'Urville et Joffre. C'est le tronçon de la clinique. Montant prévisionnel de l'opération : 680 000 euros TTC.

Des remarques particulières ?

Monsieur Macé ? Et Mademoiselle Adélaïde Naturel ?

**M. Macé**

Je voudrais poser une question à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix.

Dans le rapport que vous nous présentez, vous nous indiquez : « À titre exceptionnel, le Conseil Général des Hauts-de-Seine peut également verser une subvention au regard de la spécificité du projet. » Faut-il en déduire qu'il n'y a pas de versement, entre guillemets, « automatique » de ce type de subvention du Département pour la réalisation de ces projets ? Alors que vous nous indiquez – je reprends votre texte, évidemment – qu'il y a des subventions du côté de la Région Île-de-France. J'ai cru me rappeler, de temps en temps, que vous critiquez le fait que le Conseil Régional aide peu, soi-disant d'ailleurs, la commune de La Garenne-Colombes, à cause... je crois que M. Juvin nous disait : à cause de son étiquette politique.

Donc, là, si nous avons 50 %, c'est bien.

**M. le Maire**

Je ne vais pas vous dire que c'est grâce à son étiquette politique si on ne touche pas d'argent ! (*Rires.*) Ce n'est pas nos amis politiques, ils le réservent à leurs amis à eux.

**M. Macé**

C'est encore à prouver. Je vous rappelle que, dans le compte administratif, il y avait plus de subventions versées par la Région que le Département, mais bon !

Et au niveau du SIPPEREC, *idem, a priori* : des versements réguliers de subventions. Donc comment se fait-il que c'est laissé au bon vouloir de l'appréciation du Département ?

**M. le Maire**

Je vais répondre, si vous le permettez, parce que, en tant que conseiller général, je suis un peu au courant. Il y avait jusqu'à cette année des subventions automatiques pour les opérations de voirie, qui dépendaient non pas du quotient familial mais du (*inaudible\**) fiscal de la Ville.

**M. Macé**

On n'en aurait pas eu, alors ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Ou alors on aurait tout eu ! (*Rires.*)

Et vous devez savoir, Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de Clamart, que cette subvention automatique a été annulée au profit d'une refonte des clefs de répartition et, pour l'instant, il n'y a plus de subventions automatiques, jusqu'à ce que l'Assemblée départementale en délibère de nouveau. Donc, c'est à titre d'une subvention dite exceptionnelle qu'on pourra soumettre.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Il n'y a pas non plus de subvention automatique du Conseil Régional ou alors...

**M. le Maire**

Malheureusement !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je crois savoir que la Région Île-de-France est notée 21<sup>ème</sup> sur 22, donc le classement n'est pas très bon, et je ne peux pas dire, malheureusement, que ce soient les subventions octroyées à La Garenne-Colombes qui aient grevé son budget.

Sur le dernier mandat, je dois rappeler quand même... Je suis très contente quand il y a des subventions versées par le Conseil Régional, naturellement, comme vous, Monsieur Macé, j'imagine, et comme tous les Garennois, mais je dois dire que, sur le précédent mandat, seule la rue du Moulin-Bailly a été subventionnée.

Petit rappel : en ce qui concerne le carrefour Plaisance, zéro euro et zéro centime ! Zéro euro, pourquoi ? Parce que... C'est pour répondre à votre question : vous dites « *subvention automatique* ». Malheureusement, je ne crois pas que le Conseil Régional ait compris que ce soit automatique. Parce qu'il subventionne la moitié de ce qu'il considère être comme des équipements de sécurité et, en l'occurrence, le carrefour Plaisance, qu'est-ce qui clochait pour la sécurité ? C'est qu'il y avait un petit muret sur le rond-point. Le petit muret, parfois, il n'est pas considéré comme générant de l'insécurité. Vous voyez ! Donc c'est quand même très curieux.

**M. le Maire**

Merci. On passe au vote. Qui est contre ?

Monsieur Conway ?

Pardon, Mademoiselle !

Mademoiselle Naturel avait demandé la parole.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je crois que la Ville a fait une demande auprès de la clinique Lambert suite à une pétition qui avait été déposée par les habitants du quartier concernant le dépôt des bouteilles de gaz à proximité des poubelles près du bâtiment. Je voudrais savoir si la mairie avait donné suite ?

**M. le Maire**

Oui, on a rencontré le directeur. Quand vous dites « *bouteille de gaz* », cela fait un peu peur ! C'est vrai, vous avez raison, c'est de l'oxygène ! (*Rires.*)

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est pour marquer le propos.

**M. le Maire**

J'ai noté que vous aviez des techniques dialectiques très au point !

Ce n'est pas de l'acétylène ou... (*Rires - brouhaha.*)

Il y a une discussion actuellement avec la clinique, qui est en cours, pour que nous puissions faire en sorte que la clinique puisse se clôturer, dans le cadre de l'opération que nous faisons... Vous savez que la clinique n'a pas de clôture côté Foch et c'est un problème de sécurité publique, de salubrité publique et aussi de stationnement ; il n'y a pas de limite claire entre domaine public et domaine privé. Donc vos fameuses bouteilles de gaz.



Ce que je souhaiterais et ce à quoi les services travaillent, c'est de faire en sorte qu'il apparaisse, faite par la clinique, une séparation physique entre les domaines public et privé. Cela protégerait les bouteilles de gaz.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Elles seraient dehors ? Au même endroit ?

**M. le Maire**

Elles seraient dehors, mais elles ne seraient plus quasiment sur le domaine public, ce qui est le cas actuellement. C'est cela qui fait l'insécurité de l'affaire. On ne fait pas un stockage de bouteilles de gaz à l'intérieur, pour des raisons aussi de sécurité, oxygène ou pas oxygène, d'ailleurs, ou dioxyde d'oxygène. Donc c'est en dehors du bâtiment, mais nous souhaiterions que ce soit sécurisé à l'intérieur du domaine privé. Or, actuellement, c'est dans une zone dont la séparation avec le domaine public ne me paraît pas suffisamment claire.

Monsieur Conway, cette fois-ci ?

**M. Conway**

C'est juste concernant la subvention de la rue du Moulin-Bailly : cela a été voté cet été, je crois ? Au niveau du Conseil Régional. L'attribution ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Attribué ? Oui.

**M. Conway**

Vous pouvez me rappeler le montant ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Pour le Conseil Régional ?

**M. Conway**

Oui.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Elle est de 315 000 euros.

Monsieur Conway, qu'est-ce que vous voulez me dire ? Vous voulez me dire que je suis de mauvaise foi ?! (*Rires.*)

**M. Conway**

Non, je voulais...

(*Brouhaha.*)

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je dirais que, malheureusement, c'est quand même un juste retour des choses. Je dirais aussi : peut-être que les élections régionales approchent à grands pas. Bon ! Et je dis surtout que c'est un juste retour des choses, quand même. En un mandat, six ans, on a reçu 72 000 euros sur la voirie.

**M. le Maire**

Honnêtement, on n'a pas été gâtés par la Région depuis sept ans. On n'a pas été gâtés, on peut dire ce qu'on veut !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Cela correspond, c'est assez amusant, 315 000 euros, vous regarderez un peu...

**M. le Maire**

M. Huchon a déjà bien suffisamment de problèmes, on ne va pas en ajouter pour cela ! C'est bon !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Les associations ont bien de la chance ! Voilà ce que je voulais dire.

**M. Conway**

Je veux juste vous demander, Madame Juvin-Marleix, de ne pas suspecter de la mauvaise foi chaque fois qu'on vous pose une question !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je suspecte de l'intelligence dans vos questions, Monsieur Conway ! Non ? (*Rires.*)

**M. le Maire**

Alors, là, Monsieur Conway, c'est nul pour M. Huchon !

**M. Conway**

Qu'est-ce que vous dites, Monsieur le maire, là-dessus ?

**M. le Maire**

Je constate que vous faites un effet... (*Rires.*)...que tout le monde constate !

Nous passons au vote.

Le fait que vous suspectiez M<sup>me</sup> Roussillon, ce n'est pas bien ! (*Rires.*)

On en était où ? (*Rires.*) En résumé, M. Huchon s'est vu reprocher de ne pas avoir versé de l'argent en sept ans à la Ville de La Garenne-Colombes pour la voirie. J'ajoute qu'on a eu de l'argent quand même pour autre chose, en particulier l'église. Comme quoi, parfois, le Parti Socialiste... ! Les voies du Seigneur sont impénétrables, je suis d'accord avec vous ! (*Rires.*)

On vote. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ! C'est formidable.

**35 voix pour : unanimité**

#### **4.2 - Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

##### **M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Pour être exonéré, nous avons besoin d'une délibération du Conseil Municipal. Comme chaque année, les sociétés qui demandent à être exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentent leur demande avant le mois d'octobre. Et là, vous avez sept sociétés dont trois qui ont conclu des contrats d'enlèvement des ordures avec des sociétés privées et les autres qui sont en contrat avec la Ville.

##### **M. le Maire**

Merci.

Questions ? Remarques ? Pas de remarques ?

Monsieur Conway ?

##### **M. Conway**

Je voulais profiter de cette question pour vous demander : vous aviez évoqué il y a quelques mois qu'il y aurait un accès possible pour les Garennois à la déchetterie de Courbevoie, que c'était imminent. Je voulais savoir...

##### **M. le Maire**

Il semble que cela ne va pas être possible à Courbevoie mais à la déchetterie de Nanterre, finalement ; courant 2009. J'espère pouvoir vous annoncer, dans les semaines ou mois qui viennent, que nous pourrions avoir un accès à la déchetterie de Nanterre ; février 2009. C'est en cours de discussion-négociation. On vous tiendra au courant, bien sûr.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**35 voix pour : unanimité**

#### **Service Environnement, Prévention des Risques**

#### **4.3 - Adhésion au groupement de commande cartographie bruit.**

##### **M. de Boutray**

Une directive européenne de 2002, adoptée le 25 juin 2002, prévoit la mise en place d'un dispositif d'évaluation et de la gestion du bruit dans les grandes agglomérations. L'objectif est :

- l'évaluation de l'exposition au bruit des populations ;
- l'information des populations sur le niveau d'exposition ;
- enfin, la mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des zones calmes.

C'est aux communes que revient cette responsabilité, lorsque les collectivités sont situées au sein d'agglomérations de plus de 250 000 habitants. La Ville de La Garenne-Colombes doit répondre à son obligation de faire faire cette étude, au travers d'une cartographie. On va analyser les infrastructures routières et ferroviaires qui seront prises en compte, ainsi que les activités industrielles.

Pour réduire les coûts et dégager une cohérence territoriale, il y a certaines communes limitrophes de La Garenne-Colombes qui se sont réunies au sein de l'association Bruitparif ; donc, il y a neuf communes. Elles ont décidé de se regrouper de façon à globaliser cette cartographie et à élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Les neuf communes sont Colombes, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine, Courbevoie, Nanterre, Rueil-Malmaison, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine. L'objectif de la cartographie est d'obtenir un état des lieux de la situation sonore actuelle et prévisible sur les territoires concernés.

C'est la Ville de Colombes qui pilote le projet, la coordinatrice du projet. Son rôle sera notamment de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix de l'opérateur économique, bien sûr le plus avantageux. Elle sera également chargée de signer le marché correspondant.

Le démarrage des opérations est prévu fin de l'année, avec un résultat du retour de la cartographie à la fin du premier semestre 2009.

J'ajouterai également que le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la Région ont délibéré pour aider financièrement les collectivités dans leurs démarches de réalisation, à concurrence de 15 et 20 %, donc pour des sommes de 5 000 à 15 000 euros par commune. Le coût de l'opération pour La Garenne-Colombes serait de 5 263 euros hors taxes, c'est-à-dire un coût par habitant qui s'élève à 19 centimes.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'adhésion au groupement de commande pour réaliser cette cartographie ;
- confier la coordination à la Ville de Colombes ;
- me désigner pour représenter la commune à cette commission, en sachant que je n'aurai qu'une voix consultative ;
- enfin, autoriser M. le Maire à solliciter une subvention la plus élevée auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions particulières ?

Oui, Mademoiselle ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Nous approuvons totalement cette proposition sur cette cartographie du bruit, d'autant plus que dans le programme commun 2001, on avait fait état du recouvrement de la voie ferrée. Et je voulais savoir, du coup, si dans ce plan de prévention, c'est un projet en cours ?

**M. le Maire**

Le bruit dans toutes ses acceptations, dans toutes ses origines sera étudié, qu'il soit d'origine urbaine directement, ferroviaire, aérienne, etc.

Une remarque, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Monsieur le maire, chers collègues, l'intercommunalité était un thème majeur de notre campagne. Nous pensons, en effet, que les stratégies intercommunales deviennent incontournables sur de nombreux sujets de développement, notamment pour la circulation, pour le développement équilibré des modes de transport, pour les équipements publics sportifs et culturels, et également sur les sujets d'environnement, les pollutions et nuisances ne s'arrêtant que rarement aux frontières.

La concertation avec les communes voisines est source d'optimisation des moyens au profit de l'ensemble des habitants. Elle est source d'amélioration des accès aux services, aux loisirs et aux activités culturelles. Cette approche est à développer à La Garenne-Colombes. Nous approuvons donc sans réserve la démarche concertée pour la réalisation de la cartographie du bruit.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway, pour votre soutien.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**35 voix pour : unanimité**

**Urbanisme**

**4.4 - Désignation d'un suppléant au représentant de la commune à l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).**

**M. le Maire**

Vous savez que nous sommes membres de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine. Nous avons, à l'assemblée spéciale de l'EPF, un représentant qui est Jean-Pierre Hervo et je vous propose – nous aurions dû le faire probablement déjà mais nous ne l'avons pas fait – d'ajouter à M. Hervo, M<sup>me</sup> Claudine Labrousse en tant que suppléante, au cas où. Je vous demande de formaliser la présence de M<sup>me</sup> Labrousse comme suppléante. En tant que responsable du logement, cela paraît logique.

Des remarques ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je suis dans une autre logique, Monsieur le maire. Je vous ai proposé la candidature de M. Philippe Billard, car je crois que nous avons la possibilité dans cette élection-là. Il y a eu l'élection de M. Hervo comme titulaire, il serait bien qu'il y ait un représentant de l'opposition – il y a tout à fait cette possibilité – comme suppléant. C'est la raison pour laquelle nous proposons la candidature de notre collègue M. Billard.

**M. le Maire**

Merci. Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Nous allons donc voter à main levée. Soit, c'est une logique, Monsieur Macé, mais l'autre logique, c'est quand même qu'il y a une politique publique à mener et que La Garenne-Colombes exprime une certaine politique qui est celle de la majorité. Et il paraît plus logique que ce soit un représentant de la majorité qui exprime les choix de la Garenne-Colombes plutôt qu'un membre de l'opposition. Il y a plus de chances que le Conseil Municipal soit d'accord avec les options de M<sup>me</sup> Labrousse qu'avec celles de M. Billard qui est un homme de qualité.

Je vous en prie ?

**M. Macé**

Juste une petite remarque par rapport à vos propos. Il est dommage, au contraire, je trouve, que les élus, toutes tendances politiques confondues, n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente sur l'application d'un programme de l'Établissement Public Foncier par rapport en particulier au logement à loyer modéré. Donc je trouve au contraire dommage. Et plus la pluralité sera respectée, plus il y aura un accord, je pense que ce sera mieux pour les habitants de notre département. Je crois, au contraire, que le fait qu'il y ait des représentants de la majorité et de l'opposition nous permettrait de trouver une politique commune.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Nous allons passer au vote. C'est un établissement public foncier dont je vous rappelle que l'opposition socialiste a voté contre au Conseil Général. Comme quoi, finalement, vous pouvez changer d'avis et trouver des intérêts aussi aux opérations organisées par la majorité départementale !

Nous avons donc deux candidats : M<sup>me</sup> Labrousse, à ma gauche, et M. Billard, à ma droite.

Qui est pour M. Billard ? 4. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour M<sup>me</sup> Labrousse ? Je vous remercie.

Bravo pour M<sup>me</sup> Labrousse qui est élue brillamment !

**Candidats :**

**Mme Claudine LABROUSSE : 30 voix ELUE**

**Monsieur Philippe BILLARD : 4 voix**

**1 abstention**

#### **4.5 - Délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé à l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) et à la SEM 92.**

**M. Hervo**

Nous voilà toujours avec l'EPF 92, dont nous avons parlé lors du Conseil de juillet et qui, si j'ai bon souvenir, a rencontré l'unanimité sur ce point.

**M. le Maire**

M. Hervo, qui est déjà bavard par nature, prend la parole, donc je tremble un peu ! Et il commence son introduction en s'adressant à M. Macé !

Monsieur Hervo, vous faites votre topo, et M. Macé, ne vous inquiétez pas, va intervenir ! (*Rires.*)

**M. Hervo**

Il s'agit de prolonger notre délibération du mois de juillet dernier par laquelle nous avons redéfini les périmètres d'intervention de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine sur notre commune. À l'issue de cette nouvelle définition de périmètres, il s'agit, sur ces mêmes périmètres, de réaffecter les délégations du droit de préemption urbain à qui peut l'utiliser, c'est-à-dire à l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine dans son périmètre d'intervention et à la SEM 92, aménageur de la ZAC, sur la parcelle que nous avons sortie du périmètre d'intervention de l'EPF 92. Donc il s'agit d'une simple mise en forme, complément de notre délibération du mois de juillet, que je vous demande d'approuver.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

**M. Macé**

Merci, Monsieur le maire.

**M. le Maire**

Il ne l'a pas demandée mais il l'a ! (*Rires.*)

**M. Macé**

Sur cette délibération, nous sommes d'accord pour déléguer le droit de préemption à l'Établissement Public Foncier du 92. On l'avait déjà approuvé lors du Conseil Municipal de juillet. Et donc, sur ces deux points-là, donc sur l'opération 42 bis au 48 boulevard de la république et les parcelles 72 et 73 situées 90 bis et 92 rue Sartoris, nous sommes pour.

En revanche, je m'étonne toujours – Monsieur Hervo, nous en avons discuté – que, sur les parcelles où, pour l'instant, vous avez une interrogation d'utilisation – rappelez-vous, vous aviez expliqué que vous ne saviez pas : premièrement, il y a une parcelle où vous avez donné la possibilité au promoteur de l'acquérir directement, et là vous nous proposez sur la parcelle d'à côté de confier à la SEM 92 l'exercice du droit de préemption. Vous savez comme moi qu'il y a une différence d'intervention entre la SEM et l'Établissement Public Foncier. L'Établissement Public Foncier a un rôle clairement défini dans son règlement intérieur d'intervention, en particulier pour le logement social, ce qui n'est pas le cas de la SEM. Donc, nous, nous souhaitons que, sur la parcelle G 65, cela ne soit pas la SEM 92 qui ait la possibilité d'avoir le droit de préemption mais l'Établissement Public Foncier, nous gardant la possibilité, à partir de là, de réaliser aussi sur ces parcelles, voire la parcelle d'à côté, une opération de logements à loyer modéré. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de ne pas déléguer à la SEM mais à l'Établissement Public Foncier du 92.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

La parcelle dont nous parlons, c'est bien la même que celle dont nous avons parlé au mois de juillet. Ce n'est pas la parcelle d'à côté ?

**M. Macé**

S'il y avait d'autres parcelles éventuellement ensuite.

**M. Hervo**

Non, il n'y en a pas d'autres. Les autres sont déjà sous la... D'un côté, on est en chantier et, de l'autre, on est dans le périmètre de l'EPF, donc il n'y en a qu'une, c'est celle dont nous avons parlé au mois de juillet. On ne va pas reprendre le débat. Je vous ai, à l'époque, expliqué par le menu le détail de l'opération. Il s'agit tout simplement d'homogénéiser les choses. Dans le cadre de la ZAC – je sais que cela ne vous séduit pas beaucoup actuellement –, dans le cadre de la ZAC, le droit de préemption a été délégué à la SEM 92, donc nous sommes en périmètre de ZAC, nous ne sommes pas sur le périmètre d'intervention de l'EPF qui, d'ailleurs, ne réclame pas et ne revendique pas ce droit de préemption sur cette parcelle, donc nous la déléguons naturellement à la SEM 92, bien évidemment.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres remarques ?

Je vous en prie, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur le maire, dans ces conditions, je demande, malheureusement, parce qu'on ne sera pas d'accord sur les trois points, qu'il y ait un vote évidemment parcelle par parcelle... enfin, dans le regroupement des trois pour que chacun puisse s'exprimer clairement par rapport à ce vote. Je rappelle que nous sommes d'accord pour l'Établissement Public Foncier du 92 sur les deux premiers points. En revanche, nous pensons que ce serait mieux de confier à l'Établissement Public Foncier sur le dernier point. Donc si vous maintenez la SEM 92, nous ne voterons pas ce point-là.

**M. le Maire**

La SEM 92, on ne tient pas à voter... on aurait beau le voter, ils n'en voudraient pas.

Monsieur Lieberherr, est-ce qu'on peut voter les trois points différemment, sachant qu'il va y avoir une seule convention ?

**M. Lieberherr**

Oui.

**M. le Maire**

Alors, je vous propose la délégation à l'EPF du 42 bis au 48 République et du 90 bis-92 Sartoris. Vous êtes d'accord ? On vote ces deux-là en même temps, si vous êtes d'accord ?

Qui est d'accord ? Unanimité.

**35 voix pour : unanimité**

Le troisième point, c'est de déléguer à la SEM 92 le 65 au titre de la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe. Qui est contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? 1 abstention : M. Conway. Qui est pour ? Je vous remercie.

**30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.**

**4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.**

**1 abstention : M. CONWAY.**

#### **4.6 - Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce « boucherie de la Poste » sis 67 rue Sartoris.**

**M. Dransart**

Je vais essayer d'être clair et de faire simple. La Ville a fait l'acquisition de la boucherie 67 rue Sartoris, donc juste à côté. Ce fonds de commerce est situé dans une zone sur laquelle le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux de commerce a été institué. Depuis 2005 et en 2007, il y a une modification de la loi qui précise, en fait, le cadre dans lequel la commune doit rétrocéder ces fonds de commerce. Dans le cadre de la boucherie, il s'agissait de définir un cahier des charges qui va préciser un tas d'éléments : le descriptif géographique, le descriptif économique, où elle se situe, dans quel contexte, etc. ; rappeler le contexte économique et géographique ; qu'est-ce qu'il y a exactement dans ce bâtiment, c'est-à-dire quels sont les niveaux, quelles surfaces, quels sont les matériels qui sont présents encore sur les lieux, quelles sont les activités qu'il pourrait être intéressant d'avoir à la place de cette boucherie, si ce n'est pas une boucherie, bien entendu ; donc il y a d'autres activités possibles. Ensuite, le cadre administratif, la procédure qui doit être appliquée dans le cadre de cette rétrocession.

Il y a donc deux points à bien vouloir valider :

- d'une part, approuver le principe de rétrocession des fonds de commerce selon les dispositions appliquées pour cette partie ;
- d'autre part, approuver le cahier des charges dans le cadre de la rétrocession de cette fameuse boucherie qui pourra devenir autre chose par la suite.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dransart.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'ai juste une question. Dans le document, vous mentionnez les activités autorisées et vous citez : traiteur, épicerie, poissonnerie, points de suspension. Et en regardant le cahier des charges, en fait, cela concerne aussi quincaillerie, outillage, etc. Est-ce qu'il vous semble souhaitable de priver ce carrefour-là d'un commerce de bouche ?

**M. Dransart**

Ce qui est sûr, c'est que ce serait bien qu'on ait un commerce de bouche, mais si on n'en trouve pas, on a un délai dans lequel on doit appliquer la vente de ce fonds de commerce. Si on ne trouve pas de personne pour reprendre dans ces activités que vous avez citées, qui sont effectivement précisées dans le cahier des charges, on se donne la possibilité de ne pas laisser le magasin en l'état mais de trouver un repreneur pour d'autres types de commerces qui sont listés. Au hasard, je vois : parfumerie-produits de beauté, chaussures, maroquinerie, quincaillerie.

**M. Conway**

Est-ce que, dans le cahier des charges, c'est possible, au moment du choix, s'il y a plusieurs repreneurs, de mettre une préférence ?

**M. Dransart**

Une priorité, c'est cela ?

**M. Conway**

Oui.

**M. Dransart**

Je ne sais pas si on va déjà avoir beaucoup de candidats. (*Rires.*) La question se posera effectivement le moment venu. Après, il y a aussi le montant de la transaction qui va être un élément.

**M. le Maire**

Je crois que tout le monde est d'accord avec vous, Monsieur Conway, on préférerait qu'il y ait une boulangerie ou un boucher.

**M. Conway**

La boulangerie y est déjà.

**M. le Maire**

Absolument. Un boucher. Il n'y a quasiment plus de bouchers. Le marchand de légumes, on l'a prévu. Vous l'avez vu dans le cahier des charges, c'est autorisé. Les produits laitiers, c'est autorisé. La poissonnerie, cela aurait été tout petit, donc il ne faut pas rêver. Il n'y a plus de poissonnier, si ce n'est au marché. Je partage l'avis de M. Dransart, il vaut mieux avoir une deuxième corde à son arc. Mais je suis d'accord avec vous, si c'est un repreneur de bouche qui arrive, c'est plus intéressant pour tout le monde.

Il s'agit d'une première. Je ne vous cache pas qu'on n'avait jamais acquis un fonds de commerce. D'ailleurs, peu de Villes l'ont fait. C'est la première fois qu'on faisait cela. C'est aussi un engrenage, cette affaire.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais juste dire que, si des membres de la Municipalité étaient venus à notre Rencontre démocrate du 1<sup>er</sup> juillet, ils auraient eu beaucoup d'informations sur le sujet, avec un spécialiste d'implantation des commerces en centre-ville.

**M. le Maire**

Demandez à votre spécialiste de nous amener des candidats ! Allez-y, je vous en prie ! On est preneurs.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**35 voix pour : unanimité**

#### **4.7 - Désaffectation, déclassement et rétrocession des parcelles communales sises 81 et 81bis rue Bonnin, cadastrées D 163 et D 187.**

**M. Hervo**

Mes chers collègues, nous retournons dans les Champs-Philippe et dans la ZAC. Je vous propose donc de céder à la SEM 92, l'aménageur de cette opération, les parcelles situées aux 81 et 81 bis de la rue Bonnin, cessions dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement, donc l'apport est considéré comme étant l'apport en nature de la Ville dans cette opération. Ces deux

parcelles ayant abrité, jusqu'à il y a peu, un dépôt de matériels de voirie, constituaient donc un service public, donc il faut préalablement constater la désaffectation de ces parcelles puis les déclasser du domaine public, avant de pouvoir les céder pour l'euro symbolique chacune à la SEM 92.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ? Pas de questions ? Cela fait 2 euros.

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

**31 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.*

**4 voix contre :** *M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL*

**4.8 - Acquisition de deux appartements (lots 27 et 2), 2 caves (lots 86 et 87) et de deux parkings (lots 139 et 140) dépendant de la copropriété du 50 rue du Château, cadastrée section J numéro 51 et 233 appartenant à la SCI IMEFA 53.**

**M. le Maire**

Il s'agit, mes chers collègues, d'acquérir deux appartements, deux caves, deux parkings, dans une copropriété qui est au 50 rue du Château. Quel est l'intérêt de la chose ? En réalité, il s'agit d'un immeuble de 45 appartements qui doit avoir une toute petite dizaine d'années, de mémoire... qui est de 1997, voilà ! il y a 10 ans, et qui est entièrement mis en vente par le propriétaire qui était un investisseur. Il se trouve, vous le savez, que les investisseurs, pour des raisons diverses, vendent et souvent on peut arriver à négocier avec eux des tarifs plutôt intéressants. C'est un secteur où le mètre carré, dans ce type de standing, se négocie à plus de 5 000 euros actuellement et nous avons négocié des tarifs aux alentours de 4 200 euros.

Je vous propose, pour augmenter le patrimoine de la Ville, d'acheter deux appartements, un appartement de deux pièces et un de trois pièces (50,9 mètres carrés et 68,8 mètres carrés) pour la Ville de La Garenne-Colombes et de m'autoriser aussi à acheter les deux caves et les deux parkings qui vont avec.

Des remarques particulières ?

Mademoiselle ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Nous voudrions savoir quels seraient les destinataires des appartements et dans quelles conditions de location, à quel prix ?

**M. le Maire**

Le but actuellement de l'opération est simplement de se porter acquéreur d'appartements qui sont vendus à un prix un peu inférieur au marché. C'est une opération d'optimisation du patrimoine de La Garenne-Colombes. À mon avis, c'est une bonne opération, une chance à saisir. Je n'ai pas encore d'idée à vous donner précisément sur le devenir. Cela va rejoindre le pool des appartements qui appartiennent à la Ville de La Garenne-Colombes. On enrichit le patrimoine à un prix acceptable.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Dans ce cas-là, pourquoi deux appartements ?

**M. le Maire**

Parce que nous nous étions fixé, compte tenu de notre enveloppe budgétaire, un budget d'environ 500 000 euros et pour 500 000 euros, on arrive à récupérer un deux pièces et un trois pièces.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci.

**M. le Maire**

Des remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Je suis un peu surpris du niveau de référence que vous citez comme prix, de 5 000 euros le mètre carré ?

**M. le Maire**

Actuellement, vous savez, dans ce type d'immeuble, c'est cela.

**M. Conway**

J'avais plutôt... le prix de 4 300 euros auquel vous l'achetez, c'était assez proche du prix du marché actuel.

**M. le Maire**

Si vous voulez, je vous ferai parvenir les DIA (*mot inaudible\**), vous verrez, on est dans ces tarifs.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Vous nous avez indiqué, Monsieur le maire, que cet immeuble était en vente en totalité.

**M. le Maire**

Oui.

**M. Macé**

Ma première question concerne, en fait : pourquoi la Ville ou une autre institution ne s'est pas portée acquéreur de l'ensemble des 45 appartements ? Et donc, vous nous confirmez ce soir qu'ensuite la gestion de ces deux logements sera gérée dans le cadre de ce qu'on peut appeler la partie privée des logements de la Ville, le patrimoine privé. Il y a là un cabinet de gestion. Ensuite, nous n'arriverons pas à connaître, en fin de compte, l'utilisation réelle de ces deux logements ?

**M. le Maire**

Si, on pourra vous le donner, bien entendu, cela ne me pose aucun problème.

**M. Macé**

Donc, vous nous indiquerez qui a été logé dans ces deux logements et pour quels montants de loyer ?

**M. le Maire**

Je ne sais pas si la loi m'autorisera à vous donner le nom des gens. Si c'est possible, je vous les donnerai.

**M. Macé**

D'accord. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Pas d'autres remarques ?

**M. Macé**

Par rapport à l'acquisition globale de l'immeuble, pourquoi...

**M. le Maire**

Est-ce qu'on pouvait acheter tout l'immeuble ?

**M. Macé**

Oui, pourquoi on ne l'a pas envisagé à un moment ?

**M. le Maire**

Il y avait deux raisons qui s'opposaient à l'achat de tout l'immeuble, qui aurait été une très bonne idée ; je partage votre avis.

Le premier point, c'est que le prix n'aurait pas été celui qu'on paie là, puisqu'il y avait quand même 45 appartements ! Pour deux appartements, nous payons 500 000 euros ; pour 45... je vous laisse faire le calcul, sachant qu'on achète un deux et un trois pièces et qu'il y a des grands !

Cela fait 12 à 13 millions d'euros ou 14 millions.

Surtout, il y avait une deuxième raison : même si nous avions eu les 14 millions, nous n'aurions probablement pas pu l'acheter, pour une raison simple. C'est que les locataires ont une priorité à l'achat. Les gens qui sont dedans ont une priorité à l'achat, me semble-t-il. Et, donc, on ne peut pas s'opposer à leur achat.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**35 voix pour : Adopté à l'unanimité**

Madame Vingerling clôt... pas tout à fait... je dirais que la séance ne sera pas complètement clôturée ensuite.

#### **4.9 - Démolition de la propriété sise 2 rue des Bleuets.**

**M<sup>me</sup> Vingerling**

Le 16 septembre 2004, la Ville est devenue propriétaire d'une propriété sise 2 rue des Bleuets, cadastrée B 133, d'une superficie de 731 mètres carrés. Cette propriété comprend un immeuble de plusieurs étages. C'est compris dans la ZAC des Champs-Philippe. Et, au terme du programme de cette opération approuvée le 21 décembre 2006, un nouvel immeuble de type R+3 plus combles ou attiques sera reconstruit à cet endroit. Cette propriété fait, par ailleurs, l'objet d'une réserve au PLU (n° 24) qui comprend l'élargissement de la rue des Bleuets au droit de cette propriété.

Par délibération du 23 mars 2006, le Conseil Municipal m'a autorisée à déposer une demande de permis de démolir. Or, d'une part, la parcelle doit être rétrocédée à la SEM 92 en application de la Convention Publique d'Aménagement signée le 20 décembre 2004. D'autre part, l'article 2 de cette même convention stipule qu'il appartient à la SEM 92, aménageur, d'effectuer l'ensemble des travaux de démolition à réaliser au titre de l'opération de l'aménagement des Champs-Philippe.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver la démolition de la propriété sise 2 rue des Bleuets, cadastrée B n° 133 d'une superficie de 731 mètres carrés
- et d'autoriser la SEM 92 à déposer la demande de permis de démolir, comme aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.

**M. le Maire**

Je vous remercie, Madame Vingerling.



Pas de remarques particulières ?

Il y a un occupant sans titre, pour votre culture générale, qui y habite depuis quelques années. Je crois que, lorsque j'ai été élu maire en 2001, il y était déjà. Il était tout seul dans l'immeuble et il habitait un des appartements, sa moto habitait l'appartement d'en face et ses affaires l'appartement du dessous ! Et il assure aussi le gardiennage !

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci, mes chers collègues.

**31 voix pour :** *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.*

**4 voix contre :** *M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL*

#### **IV - Divers**

##### **5.1 - Décisions.**

###### **M. le Maire**

Les décisions dites du maire, vous avez la liste sous les yeux.

N° 2008/111 : Marché à procédure adaptée - fourniture et livraison de champagne, d'alcools divers et de vins pour les réceptions municipales 2008 et 2009 - lot n° 1 - champagne.

N° 2008/112 : Marché à procédure adaptée - fourniture et livraison de champagne, d'alcools divers et de vins pour les réceptions municipales 2008 et 2009 – lot n° 3 – vins.

N° 2008/113 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier scolaire.

N° 2008/114 : Contrat avec l'association Ela Musique pour la fête de la musique.

N° 2008/115 : Convention avec l'association La Garenne Jeunesse pour l'organisation de deux mini séjours de vacances à la base de loisirs de Buthiers (77).

N° 2008/116 : Tarif des mini séjours de vacances dans le cadre des accueils de loisirs sur la base de loisirs de Buthiers (77).

N° 2008/117 : Convention d'accueil « séjour groupe » avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour le séjour à Hyères - presqu'île de Giens (Var).

N° 2008/118 : Maintenance et gestion des réseaux d'arrosage automatique.

N° 2008/119 : Etude de faisabilité énergétique en vue de la réalisation d'un complexe sportif comprenant un centre aquatique.

N° 2008/120 : Convention d'accueil « séjour groupe » avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour le séjour à Meyras en Ardèche.

N° 2008/121 : Contrat avec ALD Sonorisation pour une prestation de disc jockey.

N° 2008/122 : Prémption des lots de copropriété 28, 30 et 33, appartenant à M. Amara, dépendant de la copropriété du 8 place de la gare des Vallées, cadastrée section S n° 18, déclaration d'intention d'aliéner n° 2008/0269 enregistrée en mairie le 07 mai 2008.

N° 2008/123 : ANNULE

N° 2008/124 : Contrat avec Atelier Théâtre Actuel pour une pièce de théâtre.

N° 2008/125 : Mise à disposition d'emballages de gaz industriel.

N° 2008/126 : ANNULE

N° 2008/127 : Mission d'assistance juridique, financière et fiscale pour la détermination des modalités de réalisation d'un centre aquatique.

N° 2008/128 : Contrat avec Lochness Production pour une pièce de théâtre.

N° 2008/129 : Marché à procédure adaptée - réalisation d'un numéro hors série portant sur le Mastaba I – La Garenne-Colombes.

N° 2008/130 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain pour un cycle de conférences.

N° 2008/131 : Contrat de location d'un pavillon sis au 47 rue André Chénier à Bois-Colombes.

N° 2008/132 : Contrat avec la Compagnie du Chemin pour le spectacle « le voyage de Monsieur Cornichon ».

N° 2008/133 : Contrat avec la société « Avril en septembre » pour le spectacle « tout autour de la terre ».

N° 2008/134 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de tapis de fleurs.

N° 2008/135 : Marché à procédure adaptée – fourniture de 36 micro-ordinateurs et 6 ordinateurs portables pour la Ville de La Garenne-Colombes.

- N° 2008/136 : Prémption du lot de copropriété n° 25 appartenant à M. Belhaj Mohammed et M<sup>me</sup> Nacuite Naïma, dépendant de la copropriété du 14 bis boulevard de la République, cadastrée section P n° 48, déclaration d'intention d'aliéner n° 2008/0310 enregistrée en mairie le 26 mai 2008.
- N° 2008/137 : Prémption du lot de copropriété n° 31 appartenant à M. Depussay dépendant de la copropriété du 8 place de la gare des Vallées, cadastrée section S numéro18, déclaration d'intention d'aliéner numéro 2008-0339 enregistrée en mairie le 10 juin 2008.
- N° 208/138 : Contrat de ligne de trésorerie de 3 millions d'euros.
- N° 2008/139 : Contrat avec « l'événement spectacle » pour le Noël des enfants du personnel communal.
- N° 2008/140 : Contrat avec la Compagnie théâtrale « le temps de vivre » pour la manifestation « rumeurs urbaines ».
- N° 2008/141 : Abonnement pour des prestations de transport de personnes par taxis.
- N° 2008/142 : Prémption du droit au bail commercial de la boutique actuellement exploitée par la SARL Cool Game sise 16 rue Voltaire à La Garenne-Colombes.
- N° 2008/143 : Marché à procédure adaptée relatif au contrat d'entretien et de maintenance des systèmes de fermeture d'une partie des bâtiments communaux.
- N° 2008/144 : Marché à procédure adaptée relatif au contrat d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges d'une partie des bâtiments communaux.
- N° 2008/145 : Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative à l'aménagement de la rue du Moulin-Bailly.
- N° 2008/146 : Restructuration des sanitaires de l'école maternelle Voltaire.
- N° 2008/147 : Mission d'assistance et de conseil en communication pour la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/148 : Fourniture et mise en œuvre du portail intranet de la Ville.

**M. le Maire**

Est-ce que vous avez des discussions particulières sur ce que j'ai pu prendre ou M<sup>me</sup> Labrousse ? parce que c'est beaucoup M<sup>me</sup> Labrousse, la plupart.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Juste une question sur le point 142 : la prémption du droit au bail exploité par Cool Game.

**M. le Maire**

C'est au 16 rue voltaire, la boutique Cool Game. Le propriétaire du fonds a souhaité vendre son fonds, a trouvé un acquéreur qui était une agence immobilière. Et donc j'ai souhaité que la Ville puisse préempter le fonds pour empêcher une agence immobilière de venir s'installer rue Voltaire. Nous avons donc préempté. Nous sommes maintenant propriétaires d'un fonds et il nous faut maintenant trouver un repreneur.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Avec les mêmes règles du jeu que tout à l'heure ?

**M. le Maire**

Exactement. Le cahier des charges présenté par M. Dransart pour la boutique qui est « *La petite bête qui cache tout* »\*, le même cahier des charges va vous être présenté probablement au prochain Conseil. Nous aurons, puisque c'est une prémption cette fois-ci – c'est un peu différent –, une année pour trouver. Ce qui ne va pas être simple !

Monsieur Conway, si vous avez des spécialistes qui peuvent nous apporter de la boucherie et tout ce que vous voulez, allons-y !

**M. Conway**

J'espère, Monsieur le maire, que si je m'occupe de cela, vous me donnerez un peu plus de moyens que sur le projet de la place de Belgique !

**M. le Maire**

Parce que vous voulez aussi un pourcentage sur le... ? !

**M. Conway**

Non, je voudrais juste avoir la mise à disposition d'une salle pour réunir les personnes et, d'autre part, l'appui des services techniques quand je demande des renseignements, ce qui n'était pas le cas pour la place de Belgique.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, quand vous demandez des renseignements, les services vous les donnent. Il suffit simplement de les demander en temps et de passer par l'adjoint qui est responsable. Et cela marche.

**M. Conway**

Je vous lirai la prochaine fois le *mail* que j'ai reçu à ce sujet.

**M. le Maire**

Très bien, ce sera avec plaisir. Mais demandez à l'adjoint responsable et celui-ci se fera un plaisir et un devoir – en tout cas, je m'en assurerai moi-même ; pour le plaisir, non, mais pour le devoir, oui ! (*Rires.*) – que la mission sera remplie.

Voilà, Madame.

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Très bien.

**M. le Maire**

D'autres questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Au niveau de la 147, c'est une mission d'assistance et de conseil en communication pour un montant de 28 704 euros. Pourriez-vous nous dire les raisons pour lesquelles vous avez décidé de lancer cette mission ? Là, c'est une décision signée par vous.

**M. le Maire**

Nous sommes en train de revoir l'organisation du service communication et nous avons besoin d'une mission d'assistance et de conseil. En pratique, le journal municipal que vous connaissez va être refondu ; on va passer non plus à 5 numéros par an de 110 pages ou 105 pages, mais nous allons passer à 11 numéros de 44 pages, allégés mais plus fréquents, avec une volonté d'autant annoncer le futur et faire le point sur ce qui vient de se passer que... Avant, le journal, de par sa périodicité, nous obligeait un peu à nous cantonner au compte rendu. Maintenant, nous allons aussi tenter de faire du prospectif.

Également un projet de lettre interne au personnel qui sera publiée plusieurs fois par an.

Également un projet de lettre, un petit journal, appelez cela comme vous voulez, ou de magazine pour les jeunes que nous pourrions cibler sur les élémentaires/début de collège, qui pourrait être aussi un outil animé en partie par le Conseil des jeunes, etc., une forme de communication citoyenne, comme on dit.

Également un projet de refonte du site Internet qui est un vieux site, qui a maintenant sept ans, et qui manque de punch et d'interactivité. En particulier, je pense qu'il faudra qu'on se pose la question ici... Aujourd'hui, le site Internet est incapable de recevoir en direct le Conseil Municipal. Je me demande s'il ne serait pas intéressant que le Conseil puisse être filmé – on fera le débat ensemble – et puisse faire l'objet d'une retransmission en direct. Si nous décidions cela, aujourd'hui ce n'est pas possible. Pour des raisons mystérieuses pour moi ! En tout cas, les techniciens m'ont dit que ce n'était pas possible.

Tout cela fait que l'on a besoin d'être aidés pour toute cette mise en place d'une nouvelle politique de communication.

**M. Macé**

Si je comprends bien, la décision 148 rentre dans ce cadre ?

**M. le Maire**

Pardon ! Non seulement cela rentre mais c'est supplémentaire par rapport à ce que j'ai dit. Là, c'est le site Intranet de la Ville, puisqu'on n'a pas véritablement d'Intranet.

**M. Macé**

En ce qui concerne maintenant la 119, « *étude de faisabilité énergétique en vue de la réalisation d'un complexe sportif comprenant un centre aquatique* », qui rejoint d'ailleurs la décision 127, « *mission d'assistance juridique, financière et fiscale pour la détermination des modalités de réalisation d'un centre aquatique* », donc nous lançons des études – M. Hervo nous en avait parlé, si je m'en souviens bien, en commission – pour étudier l'ensemble des hypothèses de travail sur ce futur centre aquatique, nous permettant ensuite d'avoir toutes ces hypothèses et de pouvoir en discuter ?

**M. le Maire**

Absolument. L'idée, c'est que nous proposons... nous allons inscrire dans nos engagements la construction d'une nouvelle piscine. La majorité fera cette proposition en Conseil Municipal, mais en amont, évidemment, il faut l'étudier et il s'agit, comme vous le dites très bien, d'une étude de faisabilité énergétique. Plusieurs hypothèses seront testées et nous essaierons de sortir la plus efficace de ces hypothèses.

Monsieur Macé, je vous en prie, vous avez la parole !

**M. Macé**

En ce qui concerne les décisions 122 et 137, pour les acquisitions de lots de copropriétés, 8 place de la gare des Vallées, je voudrais connaître votre projet d'urbanisme par rapport à ces acquisitions et les raisons pour lesquelles vous avez décidé d'acquérir ce début de lots de copropriété.

**M. le Maire**

Le 122, c'est assez simple. Les lots de copropriété 28, 30 et 33, appartenant à M. Amara, ce sont trois lots de copropriété – tenez-vous bien ! – d'une surface de 6,45 mètres carrés, de 5,74 mètres carrés et de 5,74 mètres carrés ! Et ces *trucs*-là, le mot « *truc* » est utilisé à dessein, étaient utilisés par ce monsieur qui les avait transformés en logements – c'est ce qu'il qualifiait de logements, d'ailleurs ! – avec les toilettes extérieures parce que c'est mieux ! Pour un montant de 35 000 euros, nous avons fait... Pour un montant de... je ne l'ai plus sous les yeux.

C'était, en fait, une sorte de marchand de sommeil et c'est que nous souhaitons résorber l'habitat insalubre. La superficie... Enfin, tout cela était totalement ignoble ! Nous achetons cette affaire-là pour reloger les gens qui sont dedans et démolir.

La 122 et vous m'avez dit la... ?

**M. Macé**

C'était la 137 qui était le même objet par rapport à d'autres copropriétés appartenant à M. Depussay ?

**M. le Maire**

Là, c'est un lot de propriétés de 6 mètres carrés, donc c'est un peu plus grand ! (*Rires.*), qui était utilisé en placard mais inscrit au règlement de copropriété comme une pièce. Voilà !

Donc nous achetons et démolissons ce genre de choses.

**M. Macé**

Ensuite, ma question concerne la décision 131, « *contrat de location d'un pavillon sis au 47 rue André Chénier à Bois-Colombes* », qui avait fait l'objet de discussions animées. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous nous proposez et ce que, là, par contre, M<sup>me</sup> Labrousse a signé en date du 12 août ?

Je lis pour que l'information soit complète à l'ensemble des élus et des personnes présentes dans la salle : « *d'approuver le bail prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008 relatif à la location d'un pavillon sis 47 rue André Chénier à Bois-Colombes, avec la Société d'économie mixte de La Garenne-Colombes – dont je rappelle que le président est le maire de La Garenne-Colombes – pour un montant mensuel de 4 130 euros accompagnés d'un dépôt de garantie de 4 130 euros.* »

Est-ce qu'il faut comprendre dans votre décision et dans l'accord, j'imagine avec la SEM de la Ville, que ce montant permet de rembourser les annuités d'emprunt qui avaient donc fait l'objet de la délibération pour laquelle, comme vous dites, nous avons eu quelques échanges ? Et donc, en fin de compte, la Ville rembourse à la SEM la charge financière.

Donc, quand vous nous aviez dit lors de l'intervention que cette opération était intéressante pour la Ville parce que c'était la SEM de la Ville qui la portait, en fin de compte, on se rend compte... et que vous nous aviez même rajouté que, comme cela, cela permettait de ne pas, entre guillemets, « alourdir les emprunts au niveau de la Ville », en fin de compte, on constate aujourd'hui que nous payons de cette manière-là l'emprunt réalisé par la SEM et donc qu'on est en situation où c'est la Ville qui a emprunté pour acheter ce pavillon.

**M. le Maire**

Non, pas tout à fait, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Si c'est le même montant que nous payons à la SEM, on est dans cette situation-là.

**M. le Maire**

Pas tout à fait, parce que vous savez mieux que moi, vous êtes Directeur Général des services d'une Ville, qu'il est important de pouvoir afficher un taux d'endettement x ou y. Vous gérez une Ville et quand la Ville a levé un emprunt, les prêteurs regardent le niveau d'emprunt de la Ville et donc c'est un emprunt qui ne pèse pas, qui n'apparaît pas sur les finances communales, donc cela reste intéressant.

**M. Macé**

Est-ce que vous pourriez nous indiquer ensuite, si vous le connaissez à ce jour, le montant...

**M. le Maire**

La couleur de la salle de bain ! (*Rires.*)

**M. Macé**

Non, non, ce n'est pas cela ! Peu importe ! Ce qui m'intéresse, c'est plutôt les flux financiers, si vous le permettez, parce que c'est de l'argent des contribuables.

**M. le Maire**

Il n'y a pas que cela qui vous intéresse, Monsieur ! Je veux quand même annoncer au Conseil Municipal que M. Macé a souhaité visiter... Vous vous souvenez que, lors des lettres anonymes, il y a un an, il avait été expliqué dans les lettres anonymes que M. Lieberherr, ici présent, qui habitait un logement de fonction rue Voltaire, avait un jacuzzi chez lui – ce qui est faux, je vous rassure ! Donc, M. Macé est quand même allé vérifier chez M. Lieberherr, ce qui est peu élégant !

Monsieur Macé, vous êtes allé visiter l'appartement de M. Lieberherr, ce qui était assez peu élégant !

**M. Macé**

C'est vrai qu'à l'époque, vous n'étiez pas au Conseil Municipal quand M<sup>me</sup> Labrousse a répondu à une de mes questions et c'est elle qui m'a proposé d'aller visiter. Ce n'est pas moi qui ai demandé d'aller visiter ! Voyez, l'inélégance ne vient pas de mon côté !

**M. le Maire**

Vous y êtes allé quand même !

**M. Macé**

On m'invite à aller à un endroit... (*Rires.*) Je rappelle que M. Lieberherr m'a même dit lui-même que vous y aviez été, ainsi que M<sup>me</sup> Labrousse ! Voilà !

**M. le Maire**

La Ville est propriétaire, c'est un peu différent.

**M. Macé**

Vous ne pouvez pas me reprocher d'y avoir été, alors que vous-même, vous y aviez été avant, ainsi que la Première maire adjointe.

**M. le Maire**

Il n'y a pas de jacuzzi, rassurez-moi !

**M. Macé**

Je n'en ai pas vu. (*Rires.*)

**M. le Maire**

Donc vous êtes rassuré !

**M. Macé**

Ce n'était pas mon problème, à moi, en tout cas ! C'était peut-être le problème à d'autres, mais je leur laisse.

Ce que je voudrais connaître, c'est le montant aujourd'hui payé par l'occupant actuel en ce qui concerne la prise en charge d'une partie de la location de ce pavillon. Est-ce que vous connaissez à ce jour le montant ?

**M. le Maire**

La délibération, c'était 46 % de la valeur locative, je crois.

**M. Macé**

Qui s'élève à combien ?

**M. le Maire**

Je ne sais pas, mais je me souviens de la délibération : 46 % de la valeur locative.

Monsieur Lieberherr, vous l'avez en tête ou pas ?

Allez-y !

**M. Lieberherr**

425 euros.

**M. le Maire**

425 euros. C'est le même régime que tous les logements de fonction.

**M. Macé**

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

D'autres questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Il m'en restait une sur les décisions. C'était la décision 129 sur « *la réalisation d'un numéro hors série portant sur le Mastaba* ». J'avais deux questions.

La première, c'est : où en sont les travaux ?

Et la deuxième : 45 000 euros pour ce numéro hors série, est-ce que c'est utile quand il y a un service communication et un service repro ?

**M. le Maire**

Ce n'est pas tout à fait de la reprographie photocopiée. C'est la revue qui s'appelle *Connaissance des Arts*. Je pense que, peut-être, un certain nombre d'entre vous connaissent cette revue. Pour ce prix-là, nous aurons 9 000 exemplaires. Cela fait partie de documents dont la Ville a besoin régulièrement.

Vous le savez, la Ville a actuellement un Livre bleu, que vous avez probablement, Monsieur Conway – si vous ne l'avez pas, vous me le direz et ce sera avec plaisir que je vous le ferai parvenir –, qui a été réalisé il y a quelques années par Yves Perrée, sur l'histoire de La Garenne-Colombes. Cela fait partie d'un livre que l'on offre aux mariés, que l'on offre à différentes occasions.

Pareillement, nous aurons un livre à offrir. C'est dans ce cadre-là.

D'ailleurs, il faudra probablement aussi que nous sortions un livre pour le centenaire 2010. Cela va se faire. Nous sommes en 2008 et cela arrive à grands pas.

Et les travaux, où cela en est ? Les travaux sont en cours. C'est très compliqué parce que c'est une maison... En fait, ce n'est pas une maison, c'est une œuvre d'art et il y a des demandes de mise en sécurité, d'évacuation en cas d'incendie, de fumées d'incendie, etc., qui rendent les choses compliquées donc cela traîne un peu. Je n'ai pas de date à vous donner mais je vous les donnerai, bien sûr, dès que je les aurai.

**M. Conway**

On a eu une discussion lors de la dernière séance, donc on avait pris connaissance, et pour laquelle on a exprimé nos positions dessus. Par contre, je cite M. Hervo qui disait – c'est très compliqué : « *Mais on y est arrivé ! Au mois de septembre, c'est bon, cela marche !* »

**M. le Maire**

Vous connaissez M. Hervo ! Il ne vous a pas dit quelle année ! (*Rires.*) C'est son côté optimiste !

**M. Hervo**

Monsieur Conway, j'ai très fidèlement répercuté les informations qui étaient en ma possession à cette époque. Il s'est révélé finalement qu'avec les services techniques, on s'est aperçus que c'était, à cause de la complexité, beaucoup plus long que prévu. Je me suis avancé !

**M. Conway**

Il y a eu un imprévu et donc en termes de vente...

**M. Hervo**

Non, il y a eu un imprévu sur le délai, en fait.

**M. Conway**

Pas sur le coût ?

**M. Hervo**

J'espère que non.

**M. le Maire**

Il y a rarement des chantiers, malheureusement, qui se terminent à l'heure. Je crois même que cela n'existe pas, cela doit faire partie de la règle dans le bâtiment !

Nous avons eu le cas pour le commissariat de police qui devait être livré aux alentours du 30 septembre et je crois qu'on va se rendre en... ?

**M. Sire**

En avril.

**M. le Maire**

En avril ? Vous me faites mal, Monsieur Sire !

Non, c'était juin. Oui, en juin, pour les fêtes de La Garenne-Colombes, on devait avoir le commissariat de police. Donc je suis allé le visiter mi-août et il n'y avait toujours pas la porte ! Et, dans un commissariat de police, la porte est importante ! (*Rires.*) La personne qui allait livrer la porte avait fait faillite, donc ils attendaient la porte !

À propos de la porte, nous avons la visite du ministre Bernard Laporte (*Rires.*) à La Garenne-Colombes jeudi à 10 heures 15, à l'espace jeunesse. Il fait un tour de France de la jeunesse et, dans les Hauts-de-Seine, c'est à La Garenne-Colombes que cela se passe, à l'espace jeunesse. Ceux qui seront libres sont invités, sachant que je pense qu'on ne peut pas accueillir plus de 12 personnes dans la salle ! Je ne sais pas comment on va faire, mais, après tout, les sportifs sont capables de tout !

C'est le moment, Robert, de lui parler. Enfin, tu le connais !

**M. Citerne**

Oui, mais je vais le choper ! (*Rires.*) Aimablement, bien sûr !

**M. le Maire**

Tout cela est à huis clos, mes chers collègues, parce que je ne voudrais pas que Laporte décide de ne pas venir ici, sachant qu'il y a Robert Citerne dans le coin ! (*Rires.*)

D'autres questions sur les questions dites « *décisions du maire* » ? Merci.

## **5.2 - Remerciements**

**M. le Maire**

Je dois vous donner les remerciements des associations subventionnées :

- Association La Garenne Jeunesse,
- Anciens de la 2ème D.B,
- SHERPAS,
- Chœur et orchestre de chambre Telemann.

Vous ne partirez pas comme cela après les questions orales parce que M. Lieberherr nous fera une présentation d'un principe de mise en place d'une dématérialisation des convocations du Conseil Municipal.

## **5.3 - Questions orales**

**M. le Maire**

Monsieur Macé, le passeport ?

Oui, Mademoiselle Adélaïde Naturel ? Laquelle avez-vous ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Les droits de l'Homme.

**M. le Maire**

Excusez-moi ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est une question sur les droits de l'Homme.

**M. le Maire**

Allez-y !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur le maire, mes chers collègues, le 10 décembre prochain, nous commémorerons le sixantième anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme...

**M. le Maire**

Excusez-moi, on ne l'a pas reçue, celle-là.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

On a l'accusé de réception, pourtant.

**M. le Maire**

Vous l'avez envoyée quand ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Dimanche soir à 19 heures et quelques... 19 heures 17.

**M. le Maire**

Je suis confus, on ne l'a pas vue. Vous l'avez vue ? (*Réponse négative.*)

On peut l'écouter, mais je ne pourrai pas vous répondre. Cela ne vous ennuie pas ?

**M. Macé**

Si, vous allez voir ! Vous ne pourrez être que d'accord. (*Rires.*)

**M. le Maire**

Bon, je donne la parole à M. Macé pour la réponse ! (*Rires.*)

Allez-y, Mademoiselle Naturel !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Le 10 décembre prochain, nous commémorerons le sixantième anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU constituée de 58 États-membres dont la France. Cet anniversaire sera l'occasion de faire perdurer ces droits fondamentaux en les rappelant autour de nous et aux générations futures. Pour cela, nous proposons qu'une plaque soit apposée dans le hall de l'Hôtel de Ville sur laquelle sera inscrit le texte de la déclaration des droits de l'Homme. Par ailleurs, ce texte pourrait être également publié dans le numéro de décembre du journal de La Garenne-Colombes.

Toutefois, cette initiative est indissociable de l'inscription de notre devise sur le fronton de notre Hôtel de Ville. En effet, « *Liberté, Égalité, Fraternité* », qui est le symbole officiel de la République française va de pair avec la déclaration des droits de l'Homme de 1948, car toutes deux inspirées de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Monsieur le maire, je pense que, sur cette question, nous ne pouvons que tomber d'accord, au-delà des clivages gauche-droite, d'autant plus que, lors de votre dernier Conseil Municipal, juste avant votre départ en Afghanistan, vous nous avez nettement fait part de votre volonté de promouvoir les valeurs des droits de l'Homme et de la République française. Finalement, votre positionnement politique sur le sujet semble, pour une fois, être en parfaite adéquation avec notre proposition et ne peut aboutir qu'à un avis favorable. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Mademoiselle Naturel, je prends connaissance de votre question avec intérêt en direct. Je dois vous dire que – vous me pardonnerez de ne pas avoir de texte à vous lire, préparé – je trouve qu'autant les commémorations sont importantes dans la vie d'une nation... parce qu'elles créent un ciment et elles créent du palpable dans l'impalpable, parce que, au fond, qu'est-ce qui fait qu'une société fonctionne ? C'est une volonté et la volonté, elle est forcément fragile. Donc il faut des outils, dont les commémorations.

Mais je ne peux que regretter que, souvent, vos interventions ne soient que de la matière de commémoration et cela ne peut pas suffire à faire de la politique. J'entends bien qu'il faut que nous trouvions des pistes de commémoration, mais permettez-moi de vous dire que je trouve que c'est un peu facile de n'être dans la proposition que commémorative.

Il y a deux questions dans votre question. Il y a la question de « *Liberté, Égalité, Fraternité* » qui n'est pas inscrite, c'est vrai, historiquement au fronton de notre mairie. Je pense tout à fait que cela fait partie des choses auxquelles il faut remédier. Et je trouve que ce serait tout à fait normal.

Sur la commémoration ou la journée commémorative, j'attire votre attention sur le fait que – et j'aurais pu le vérifier si j'avais eu la question un peu avant – il doit y avoir, par an, je crois, 35 journées commémoratives en France. 35 journées commémoratives d'événements ou de valeurs qui sont toutes des valeurs universelles ! Et nous ne pouvons pas passer notre vie à mettre des plaques 35 fois par an à droite et à gauche parce que nous tomberions dans la caricature de la commémoration.

Je livre simplement cette réflexion à votre réflexion, sur cette volonté sans cesse d'aller de l'avant et de trouver sans cesse des occasions de commémoration.

Encore une fois, bien sûr, personne ici, je crois, n'est éloigné de vous sur la volonté de porter ces valeurs. C'est d'ailleurs notre moteur personnel, aux uns et aux autres, mais attention à ne pas tomber dans la commémoration pour la commémoration, autrement

dit la commémoration qui deviendrait un but en soi, alors que la commémoration n'est qu'un outil, important mais n'est qu'un outil au profit du fonctionnement d'un lien social.

La question suivante ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur le maire, mes chers collègues, M. le Préfet des Hauts-de-Seine a, par courrier en date du 28 juillet dernier, informé les maires du département de la répartition des communes qui recevront des stations d'enregistrement des données personnelles pour le nouveau passeport comportant un composant électronique contenant deux données biométriques, la photo numérisée et les empreintes digitales.

La Ville de La Garenne-Colombes a été retenue avec, comme commune associée, la Ville de Bois-Colombes. Cela se traduira donc par l'accueil des habitants des deux communes au service état-civil de notre ville.

Avez-vous donné votre accord au Préfet des Hauts-de-Seine ? Si oui, de quelle manière comptez-vous organiser l'accueil des habitants de Bois-Colombes ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur le conseiller municipal.

Le Préfet a en effet saisi cet été les communes des Hauts-de-Seine pour les informer du déploiement de stations d'enregistrement des données personnelles, afin d'établir le nouveau passeport dit biométrique qui doit remplacer le passeport actuel dès le 28 juin prochain.

C'est vrai, la Ville de La Garenne-Colombes a été pressentie pour accueillir ces stations d'enregistrement qui seraient au nombre de quatre stations, qu'il faudrait donc établir, quelque part à la mairie et probablement à l'état-civil. Toutes les Villes des Hauts-de-Seine n'ont pas été pressenties ; La Garenne-Colombes fait partie des Villes pressenties.

Avec ces quatre stations, quatre *box* de travail, le Préfet estime que la Ville sera en mesure d'accueillir les demandes de La Garenne-Colombes et les demandes de Bois-Colombes. L'État – c'est un élément que vous devez avoir en tête, mes chers collègues – prévoit de verser une compensation financière aux Villes qui seraient dotées de ces stations, moyennant un montant considérable de 3 200 euros par station !

Je crois qu'il ne faut refuser aucune discussion avec M. le Préfet mais, avant d'accepter, il convient d'étudier un certain nombre de problématiques.

Première problématique : le dimensionnement des quatre stations d'enregistrement est-il adéquat, compte tenu non seulement de l'accueil des demandes de Bois-Colombes et de La Garenne-Colombes mais aussi – c'est une nouveauté – de tout citoyen voulant venir s'inscrire ? Autrement dit, quelqu'un travaillant à Bois-Colombes ou travaillant à la Garenne-Colombes, n'habitant pas à Bois-Colombes, n'habitant pas à La Garenne-Colombes, peut venir s'inscrire. Comme vous le savez, toute mairie est susceptible d'instruire toutes les demandes. Donc, conséquence de cette observation : les locaux actuels de l'état-civil sont-ils capables d'accueillir, sans travaux supplémentaires – puisque l'État n'entend pas prendre en charge de travaux, manifestement –, une telle augmentation de la demande ?

Deuxième observation : les 3 200 euros que propose l'État compensent-ils intégralement les frais engagés par les collectivités :

- personnels supplémentaires : on estime devoir avoir deux à quatre personnels supplémentaires pour gérer cette question ;
- des travaux éventuels, s'il fallait agrandir l'état-civil ?

Est-ce que les 3 200 euros par poste, versés par l'État, seront suffisants pour compenser cette dépense supplémentaire ?

Enfin, le troisième point, c'est que, manifestement, le poste de travail va allonger la durée de traitement d'un dossier, qui est actuellement de 12 minutes, jusqu'à 20 minutes. Donc l'augmentation du temps de travail plus l'augmentation du nombre de demandes ne risquent-elles pas de dégrader la qualité de l'accueil que nous nous sommes engagés à assurer à nos concitoyens ? Particulièrement le samedi, puisque, comme vous le savez, c'est le samedi que les demandes sont les plus fréquentes.

Voilà, Monsieur Macé, toutes les questions que j'entends poser au Préfet avant de donner un accord positif. Ce sont des questions importantes et il faut mettre en balance ces questions, le coût induit, la volonté de l'État de compenser ou pas et, bien entendu, les facilités données aux Garennois de pouvoir faire leur passeport. Ce n'est pas un sujet très simple.

Monsieur Macé, vous avez d'autres questions, je crois ?

**M. Macé**

Oui. Monsieur le maire, mes chers collègues, depuis plusieurs élections politiques, la mise sous pli de la propagande électorale est réalisée non plus par les agents de la Ville mais par une entreprise extérieure, conformément à une décision préfectorale qui concerne l'ensemble des Villes de notre département.

Devant les difficultés rencontrées, M. le Préfet des Hauts-de-Seine a interrogé les maires des départements pour connaître leur position à un retour à une municipalisation de la mise sous pli de la propagande électorale, afin d'améliorer son efficacité et de permettre aux personnels communaux de bénéficier d'une rémunération complémentaire.

Pour les élus du groupe de « *L'énergie neuve pour La Garenne* », nous sommes favorables à un retour à la municipalisation de ce travail.



Quelle est votre position à ce sujet et qu'avez-vous répondu à M. le Préfet ? Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, en fait, aux élections présidentielles et législatives de 2007, chacun ici a pu noter des dysfonctionnements dans l'envoi du matériel électoral. En particulier les bulletins de vote ainsi que les professions de foi des différents candidats n'étaient pas correctement envoyés. Parfois, on recevait deux fois le même bulletin d'un même candidat mais pas le bulletin d'un autre candidat. Donc ces nombreux incidents m'ont conduit à saisir le Préfet des Hauts-de-Seine pour bien vouloir lui demander de revoir l'organisation de la mise sous pli par les communes. À l'époque, deux Villes des Hauts-de-Seine se sont retournées vers le Préfet pour lui demander de remunicipaliser cette mise sous pli, c'étaient Levallois et La Garenne-Colombes.

J'ai relancé le Préfet à ce sujet et un marché public était en cours jusqu'aux élections municipales. C'est pour cela que nous n'avons pas pu revenir sur cette question au moment des élections municipales.

Récemment, le Préfet a de nouveau interrogé les communes du département *via* l'Association des Maires pour connaître leur position. Je leur ai confirmé que le choix de la Ville de La Garenne-Colombes était de gérer elle-même la mise sous pli. Le contrôle est mieux fait, les employés municipaux font cela très bien, avec une grande habitude et, en plus, cela leur permettait notamment un complément de salaire.

D'autres questions, Monsieur Macé ?

Pardon ! Monsieur Billard ? Excusez-moi !

**M. Billard**

Monsieur le maire, mes chers collègues, on a parlé pas mal d'acquisitions foncières pendant ce Conseil encore. On peut remarquer des locaux qui semblent s'être libérés au 41 de la rue Sartoris, c'est-à-dire entre l'école et le restaurant. Cela a l'air désaffecté et démenagé.

Ma question est simple : avez-vous connaissance d'une mise en vente éventuelle de ce terrain ? Et, dans l'affirmative, la Ville serait-elle intéressée à l'acquisition de cette propriété qui est en plein centre-ville ?

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Billard. En réalité, je suis dans l'impossibilité de vous répondre, tout simplement parce que, aujourd'hui, le 41 de la rue Sartoris est actuellement occupé par l'entreprise Ventméca. Nous n'avons reçu aucune DIA, ni aucun permis de construire concernant ce 41, donc je ne peux malheureusement pas répondre d'une manière très précise à la question.

**M. Billard**

Merci.

**M. le Maire**

Je vous en prie. Oui, cela fait 10 ans que..

Y avait-il d'autres questions ? Je ne crois pas.

Ce que je vous propose, puisque vous êtes tous en forme, je vais passer la parole à Jean-Gabriel Lieberherr qui va nous faire un exposé sur une réflexion en cours et puis, on verra ce qu'on veut en tirer.

**M. Lieberherr**

Il s'agit de la transmission par voie électronique du Conseil Municipal. M. le Maire a été effectivement saisi d'un certain nombre de demandes de la part d'élus en ce qui concerne l'abandon du support papier et le recours, effectivement, à la voie électronique.

La difficulté a été pour nous de trouver le moyen qui nous permettait à la fois effectivement de permettre un débit suffisant parce que, parfois, il peut y avoir des documents assez lourds, et également d'avoir un système qui avait valeur probante. Autrement dit, il fallait effectivement que l'envoi de la convocation par voie électronique soit certifié comme ayant effectivement une valeur légale vis-à-vis de la réglementation et de la loi, notamment en ce qui concerne les délais de transmission.

Je vous propose simplement de vous présenter le schéma rapidement et de vous dire auparavant que nous travaillerions avec Fast.

Fast est une filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts et Consignations qui est spécialisée dans ce genre de transactions électroniques et de recours à ce que l'on appelle un « *tiers de confiance* », à savoir effectivement la certification d'un envoi. Nous travaillons déjà avec Fast en ce qui concerne la transmission, au titre du contrôle de la qualité, des actes de la Ville.

L'idée, c'est effectivement de pouvoir faire en sorte que la Ville, les élus, vous-mêmes, puissiez bénéficier du portail Fast et donc de la plate-forme, elle-même, Fast.

*(Projection d'un PowerPoint.)*

Je vais vous montrer avec un envoi de la convocation. Une fois que la convocation a été signée par M. le Maire, vous avez les services qui traitent cette convocation et cette convocation est adressée au portail par le service en interne – c'est Catherine Pouet qui s'en occupe au Secrétariat Général – sur la plate-forme Fast. Donc envoi de la convocation sous format PDF. Vous avez effectivement ensuite un retour, puisque nous avons besoin d'un retour comme quoi effectivement la convocation est bien partie sur le portail, et vous avez, vous, en tant qu'élus une réception ; vous allez recevoir un message comme quoi vous avez bien reçu la convocation par *e-mail*. Et cette convocation vous invitera à vous connecter sur le portail Fast, au travers d'un login – je vous montrerai tout à l'heure –, avec un mot de passe utilisateur.

Il y a une chose importante, c'est un accusé de lecture, c'est-à-dire que, à partir du moment où vous aurez eu connaissance... où vous aurez ouvert votre message, la Ville saura également que vous avez bien reçu, de façon que nous, au cas où vous ne l'auriez pas

reçue, il soit possible de vous relancer pour vous dire que vous avez bien été destinataire de l'envoi du Conseil Municipal. Et, ensuite, donc l'accusé de lecture.

Voilà comment se présente la notification sur votre *e-mail*, sur votre base de messagerie. Ensuite, vous pouvez effectivement vous connecter sur le portail Fast au moyen du login et du mot de passe. C'est relativement simple. Et, à partir de là, apparaîtra le Conseil Municipal, avec l'ordre du jour et l'ensemble des points qui seront débattus lors de la séance qui fera l'objet de cette convocation.

Voilà, Monsieur le maire, vous avez proposé de mener cela à titre expérimental vraiment très vite.

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'en avais une qui précède l'envoi de l'ordre du jour. Par exemple, pour ce Conseil, il n'y a pas eu de notification officielle de la date du Conseil Municipal. Je ne l'ai appris... je crois que M. Macé l'a appris en discutant avec M. Lieberherr. En fait, le seul document où on a la date, c'est avec la convocation et l'ordre du jour, donc les fameux cinq jours, etc. Je pense qu'il faudrait prévoir, dans ce système-là, qu'il y ait notification de la réunion en tant que telle avant même l'envoi de l'ordre du jour, suffisamment à l'avance. Chaque fois, notamment pour moi, mais je pense que c'est le cas pour d'autres, c'est une gymnastique d'organiser son emploi du temps et je présume que ce genre de chose, on peut le programmer relativement à l'avance. Je vois, dans ce cas-là, c'est le 26 mai pour le 2 septembre, c'est très bien ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Et encore, vous n'avez pas l'année ! (*Rires.*)

La loi est simple, c'est cinq jours. Donc, c'est cinq jours, mais nous faisons en sorte d'essayer de vous donner les dates plusieurs semaines avant. En tout cas, c'est comme cela que nous faisons depuis sept ans. En général, on s'y tient. Parfois, les impératifs font que cela change. On va continuer à essayer de donner les dates avant, bien sûr.

Que pensez-vous de la présentation qui vous a été faite ?

Oui, Monsieur Ballin ?

**M. Ballin**

Je trouve que c'est une excellente initiative. C'est très bien pour tout ce qui est document.

Par contre, j'aimerais bien qu'on continue dans le même sens pour pas mal de choses, entre autres pour tout ce qui est manifestation. Aujourd'hui, on reçoit plutôt un tableau Excel et si on pouvait passer sur des notifications de messagerie où cela s'inscrit directement dans les agendas électroniques, ce serait parfait ! Parce que, là, cela nous oblige à ressaisir les différents éléments pour suivre. Je recommande fortement de continuer dans ce sens-là et, si possible, de nous envoyer des convocations Outlook, ce serait pas mal, y compris pour les dates de Conseil et les choses comme cela.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ballin.

Madame Bavcevic ?

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Bien sûr, c'était très bien. Nous approuvons, évidemment. Beaucoup d'institutions, et d'institutions privées aussi, viennent à la dématérialisation mais, souvent, on s'aperçoit que l'utilisateur matérialise lui-même. Comment est-ce qu'on peut éviter cela ? C'est une question que je pose comme cela. Est-ce qu'on peut envisager d'amener chacun son portable en Conseil ? Si chacun imprime, cela revient un peu au même, on est d'accord ?

**M. le Maire**

C'est pire, Madame ! Je crois que c'est la limite du système.

Je suis très favorable à cela. Ce n'est pas pour rien que M. Lieberherr vous le présente. C'est évidemment fait pour gagner du temps, de l'argent et de la place. Vous verrez, Madame, vous êtes conseiller depuis un an, vous verrez, dans six ans, chez vous, votre mari ne va plus vouloir vous laisser rentrer avec tous vos dossiers, il y en a partout !

C'est vrai que c'est un problème. Mais, en même temps, si pour venir au Conseil Municipal, vous devez imprimer, c'est pire, on perd tout l'avantage. Vous pouvez venir avec votre portable, mais cela signifie que nous, ici, il faut qu'on organise. Ce n'est pas simple. Je ne sais pas si on est en capacité de faire courir des prises, avec suffisamment de courant, pour que chacun puisse se brancher, je ne sais pas.

Et est-ce que vous pensez, Madame, qu'on peut regarder sur son ordinateur un document de 300 pages en PDF en Conseil Municipal ?

(*Brouhaha.*)

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

En tout cas, je connais peu de gens qui vont imprimer eux-mêmes un document de 300 pages !

**M. le Maire**

C'est une question.

Ce que je vous proposerai... parce que vous comprenez aussi que je ne souhaite pas que la Ville – je pense qu'on partage tous cet avis –, je ne souhaiterais pas que, parce que nous mettons en place ce système, les conseillers disent : « *OK, ce système est bon, mais moi je veux être remboursé de mes frais d'impression, d'imprimante, l'ordinateur...* ». On ne s'en sort pas ! Dans ce cas-là, on ne bouge plus et on continue comme cela et puis, c'est réglé ! Au moins, si on fait 35 fois le Conseil Municipal en impression, cela coûte moins cher quasiment que cinq fois un (?).

Si vous le souhaitez – parce que j'imagine aussi qu'il y a des gens ici qui peut-être n'osent pas prendre la parole mais qui ne veulent pas du système et qui veulent rester à la version papier ; et c'est tout à fait légitime – on pourrait peut-être décider de la chose suivante, si vous en êtes d'accord. Pour l'année qui vient, on fait un sondage. Ceux qui ici souhaitent se lancer dans l'affaire nous le disent. On leur donne leur mot de passe et leur login, et puis vogue ! Ceux qui ne souhaitent pas, on ne leur donne pas de mot de passe et pas de login et ils continuent à recevoir la version papier. Et on fait le point dans six mois ou un an, je ne sais pas. Cela vous paraît faisable ou pas ?

Monsieur Billard ?

**M. Billard**

Oui, cela paraît faisable. Simplement, quand il y a des plans, par exemple, qui sont annexés en format A3...

**M. le Maire**

Absolument.

**M. Billard**

Autrement, l'idée est bonne.

**M. Hervo**

Les plans sortis sur une imprimante A4, effectivement, on ne va pas voir grand-chose !

**M. le Maire**

Déjà qu'on ne comprend rien !

**M. Hervo**

Il y en a un ou deux qui comprennent !

**M. le Maire**

On pourra peut-être faire une exception de temps en temps, quand il y a un poster grandeur nature de Robert Citerne ! (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Bavcevic**

Techniquement, aujourd'hui, tout était dématérialisable.

**M. le Maire**

Est-ce que certains veulent commenter, avoir un avis là-dessus ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je pense que, déjà dans un premier temps, par rapport à la présentation actuelle, pour qu'il y ait quelques gains de papier, je pense qu'il faudrait qu'on ait une autre présentation des rapports qui sont envoyés. Par exemple, si je prends cet exemple-là, on a un recto verso, il y a un petit bout écrit en haut ; pourquoi on ne continue pas le rapport suivant ? Chaque fois, on répète « *séance du Conseil Municipal du 23 septembre* » sur chaque rapport. Je pense que déjà, par rapport à l'utilisation actuelle que nous en faisons collectivement, des documents que vous nous envoyez, on pourrait déjà avoir, à mon avis, un gain substantiel de papier, si on faisait, si je puis dire par cette expression, en continu sur, j'allais dire, les pages envoyées. Déjà, au moins, on aurait, à mon avis, pas loin de divisé par trois le papier aujourd'hui utilisé. Donc, on peut peut-être déjà aussi commencer par cela et cela peut être opérationnel dès la prochaine fois.

**M. le Maire**

Bonne idée.

**M. Macé**

Je peux envoyer à M. Lieberherr ce qui est fait à Clamart, pour une fois ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

C'est très gentil de nous apporter des conseils !

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je suis tout à fait favorable à cela. Et je pense que cela donnera même moins de travail à certains. Et cela a un autre avantage en ce qui nous concerne. Comme vous le savez, je suis le seul élu d'une liste. Cette liste n'a pas disparu de la circulation et cela me permet de faire travailler l'ensemble des personnes compétentes dans un délai très court et donc, évidemment, le support *e-mail* est particulièrement adapté à ce genre de contrainte.

**M. le Maire**

Vous me voyez ravi de faciliter le travail du MoDem ! (*Rires.*)

**M. Conway**

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Madame Haberah ?

**M<sup>me</sup> Haberah**

Je voudrais juste savoir si, après la consultation de l'ordre du jour sur Internet, il n'y aurait pas moyen d'afficher toutes les feuilles là, sur cet écran ? Comme cela, on les aurait quand même sous les yeux et pas besoin de les imprimer.

**M. le Maire**

Toutes les feuilles ?

**M<sup>me</sup> Haberah**

Tout ce qu'on nous distribue, les papiers plus...

**M. le Maire**

Plutôt que d'avoir sur votre bureau ?

**M<sup>me</sup> Haberah**

Au lieu de les avoir sur notre bureau, on les aurait sur cet écran-là et on les verrait.

**M. le Maire**

Ce n'est pas sympa pour moi ! (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Haberah**

Je ne travaille plus du tout sur papier, donc cela m'arrange vraiment de passer sur ordinateur.

**M. le Maire**

Je crois, si vous voulez, Amira, que les gens travaillent... D'abord, il y a plusieurs générations. C'est important. Les gens travaillent selon des méthodes différentes. Je pense qu'il faut faire évoluer les choses mais en ne brusquant personne.

Ce que je vous propose, en pratique, c'est que ceux d'entre vous qui sont intéressés par le système qui est là nous le disent, écrivent au Secrétariat Général. Donc, ils ne reçoivent plus la version papier ; on n'a pas fromage et dessert, on choisit ! Ceux qui ne le souhaitent pas ne nous écrivent pas et on saura qu'on continue à les convoquer selon la *old fashion*. Et la proposition d'Amira pourrait être retenue, qui consisterait à afficher systématiquement – donc le public pourrait en avoir bénéfice aussi – le rapport.

Cela pose un petit souci quand le rapport fait plus d'une page. Dans ce cas-là, il y aura la première page, voilà !

On fait cela ? On essaie au prochain Conseil Municipal. Je ne promets pas que l'amendement Haberah soit retenu dès l'année prochaine, mais on va essayer.

D'autres remarques ? Pas d'autres ? Pas d'autres questions ?

Merci infiniment à tous et bonne soirée.

*La séance est levée à 22 heures 41.*